



Assemblée générale

Soixante-quatorzième session

Documents officiels

Première Commission

8^e séance plénière

Mercredi 16 octobre 2019, à 15 heures

New York

Président : M. Llorenty Solíz..... (Bolivie (État plurinational de))

La séance est ouverte à 15 heures.

Organisation des travaux

Le Président (*parle en anglais*) : Il y a quelques points que je voudrais aborder avant que nous poursuivions le débat général. Tout d'abord, j'informe les délégations qu'il reste 42 orateurs sur la liste établie pour le débat général. Les membres se souviendront qu'à sa 2^e séance, le 8 octobre (voir A/C.1/74/PV.2), la Commission a décidé de tenir le débat général sur toutes les questions touchant le désarmement et la sécurité internationale qui lui avaient été renvoyées, du 10 octobre au 16 octobre. Si nous voulons pouvoir entendre les 42 orateurs restant sur la liste, la Commission devra prendre aujourd'hui la décision de prolonger le débat général jusqu'au vendredi 18 octobre. Cette proposition est faite en ayant à l'esprit le temps nécessaire pour arriver au bout de la liste des orateurs et permettre aux délégations d'exercer leur droit de réponse, ainsi que le fait que les services de conférence ne sont plus disponibles après 18 heures en raison de la crise de liquidités à laquelle l'ONU doit faire face. Les deux séances supplémentaires garantiront que toutes les personnes inscrites sur la liste des orateurs puissent faire leur déclaration à la Commission pour la session en cours.

Si la Commission décide de prolonger le débat général, j'ai l'intention, une fois celui-ci terminé, de lui demander qu'elle examine les documents

A/C.1/74/CRP.1/Rev.1 et A/C.1/74/CRP.2/Rev.1 et prenne une décision définitive sur la manière de gérer le reste du temps alloué aux travaux de la Commission. Plus immédiatement, toutefois, la Commission, doit également tenir compte de la date limite pour le dépôt des projets de résolution et des projets de décision au titre de tous les points de l'ordre du jour. En début de semaine, le Secrétariat a annoncé que le délai avait été fixée à demain, jeudi 17 octobre à midi, pour garantir la publication en temps voulu des projets de proposition soumis à la Commission, en particulier dans le contexte de la grave crise de liquidités actuelle. À cet égard, nous avons été priés de demander au Secrétariat si nous pouvions repousser le délai à 16 heures et nous avons été informés que cela avait été approuvé.

Je rappelle aussi qu'à notre séance du jeudi 3 octobre (voir A/C.1/74/PV.1), consacrée aux questions d'organisation, j'ai donné un aperçu des arrangements proposés pour l'échange de vues avec la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement et d'autres hauts fonctionnaires dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement, sur la base des nominations effectuées par les groupes régionaux. Je crois comprendre qu'il y a un consensus sur ces propositions au sein de la Commission. Bien que la Commission examinera officiellement son programme de travail et son calendrier à un stade ultérieur, je voudrais néanmoins la consulter au sujet des invitations envoyées aux présidences des groupes régionaux pour

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



le mois d'octobre afin de connaître leurs nominations tandis que le débat général se déroule.

Il a également été porté à mon attention que le Président du Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire était arrivé à New York pour l'exposé qu'il doit présenter et repartirait durant le week-end. Au cas où la Commission accepterait de prolonger le débat général jusqu'au vendredi 18 octobre, je proposerais d'allouer un créneau informel de 30 minutes, vendredi, pour entendre cet exposé.

Je vais maintenant demander à la Commission de se prononcer sur mes propositions, l'une après l'autre. Puis-je considérer que la Commission souhaite prolonger son débat général jusqu'au vendredi 18 octobre afin que nous arrivions au bout de la liste des orateurs et qu'après le débat nous consacrons au moins une demi-heure pour entendre un exposé du Président du Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire en séance publique et procéder à un échange de vues avec lui dans un cadre informel?

Je donne la parole au représentant de la Fédération de Russie.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je vous prie de m'excuser de prendre la parole. Vos propositions sont importantes pour la Fédération de Russie, Monsieur le Président, et nous sommes désireux de les appuyer, mais nous aimerions demander quelques éclaircissements mineurs pour savoir exactement quelles propositions nous soutenons. J'ai plusieurs questions, que je vais poser maintenant, si cela ne vous dérange pas.

Premièrement, une date a-t-elle été fixée pour l'échange avec la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement et d'autres hauts fonctionnaires?

Deuxièmement, Monsieur le Président, vous avez indiqué qu'à la fin du débat général nous reviendrions à l'examen du programme de travail. Cependant, pour autant que je m'en souviens, le 8 octobre (voir A/C.1/74/PV.2), nous avons décidé qu'avant de reprendre l'examen du programme de travail il nous faudrait revenir sur la question de l'accès sans entrave des délégations nationales au Siège de l'ONU. Si c'est précisément de ces arrangements dont il s'agit, alors nous sommes prêts à souscrire à la proposition. En revanche, si nous parlons d'ignorer notre décision du 8 octobre et de mettre fin à la discussion sur cette

question de l'accès des délégations au Siège, nous ne serons malheureusement pas en mesure d'y adhérer.

Troisièmement, avons-nous bien compris que nous aborderions lundi les questions d'organisation? Ce sont les trois points que je voulais soulever.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais apporter quelques éclaircissements. Premièrement, pour ce qui a trait à l'échange de haut niveau, nous aurons une date une fois le reste du programme de travail adopté, étant donné le lien avec les débats thématiques.

Pour ce qui concerne la troisième question, sur les questions d'organisation, nous nous sommes accordés sur le fait que, le débat général terminé, nous examinerions les questions en suspens. Nous comptons achever vendredi le débat général et le dialogue interactif avec le Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire. Je ne sais pas si nous aurons assez de temps ce jour-là pour nous pencher sur ces questions, et je pense que nous le ferons plutôt lundi. Comme je l'ai indiqué, il reste plus de 40 orateurs pour le débat général. La position du Bureau et de la présidence est que nous continuions comme il a été prévu à la séance (voir A/C.1/74/PV.2) durant laquelle nous avons examiné le programme de travail et décidé que nous poursuivrions le débat général. À l'issue du débat général, nous enchaînerons sur les questions en suspens.

Je donne la parole au représentant de la Fédération de Russie.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Donc, pour l'heure, nous décidons simplement que nous tiendrons l'échange de haut niveau, sans date précise? Deuxièmement, j'ai toujours besoin d'une réponse claire, du Bureau ou de vous-même, Monsieur le Président, quant au fait de savoir si la Fédération de Russie et les autres délégations intéressées auront l'occasion de débattre à nouveau de la question de l'accès sans entrave au Siège de l'ONU, comme convenu le 8 octobre.

Le Président (*parle en anglais*) : Quand nous aborderons les questions d'organisation, tout État membre sera en droit de soulever n'importe quel point.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je vous remercie pour ces précisions, Monsieur le Président. Je pense que, compte tenu de la manière dont vous l'avez expliquée, nous pouvons soutenir votre proposition de poursuivre le débat général jusqu'à

vendredi et de revenir lundi aux questions d'organisation, y compris celle du libre accès au Siège de l'ONU, et de repousser à 15 heures demain, jeudi 17 octobre, le délai fixé pour le dépôt officiel des projets de résolution.

M. Salovaara (Finlande) (*parle en anglais*) : Vous avez tout l'appui de ma délégation, Monsieur le Président, et nous sommes certains que vous continuerez de diriger les travaux de la Commission de manière aussi impeccable que vous l'avez fait jusqu'à présent.

S'agissant de la question de prolonger le débat général, je voulais seulement demander si nous ne devrions pas nous entendre pour qu'il continue tant qu'il y aura des orateurs sur la liste. Pourquoi fixer artificiellement à vendredi la date limite alors qu'il pourrait encore y avoir des orateurs lundi? Pourquoi ne pas poursuivre le débat général jusqu'à épuisement de la liste des orateurs?

Le Président (*parle en anglais*) : Nous entendons avancer aussi rapidement que possible et finir vendredi. Même si nous en terminons vendredi, nous aurons encore des contraintes de temps la semaine suivante, c'est pourquoi nous devons faire le maximum pour finir vendredi, et je pense qu'avoir une date limite claire pour nos travaux nous y aidera. Vendredi, nous aurons également la participation de la société civile et du Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire. Il nous faut donc aller le plus vite possible, raison pour laquelle nous sommes si stricts au sujet des délais impartis. Nous devons nous prononcer sur d'autres propositions avant le début des débats thématiques. Comme nous en sommes convenus avec le Bureau, il est préférable d'avoir un calendrier bien défini, pour savoir comment procéder. J'apprécie la suggestion du représentant de la Finlande, mais j'estime que la proposition de la présidence tient toujours.

M. AlHabib (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Nous pouvons souscrire à la proposition d'adopter les éléments du programme de travail qui ont été mentionnés, Monsieur le Président, étant entendu que le problème rencontré par la délégation iranienne en ce qui concerne les visas et l'accès au Siège de l'ONU n'a toujours pas été réglé. Bien que ces points aient été abordés durant la réunion que nous avons eue avec le Comité des relations avec le pays hôte, nous attendons toujours que le pays hôte assouplisse sa position quant à la délivrance des visas et lève les restrictions qu'il a illégalement imposées à ma délégation.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que la Commission souhaite prolonger le débat général jusqu'au vendredi 18 octobre afin d'arriver au bout de sa liste d'orateurs, et, à l'issue du débat et après que nous aurons entendu les représentants de la société civile, consacrer également une demi-heure au moins à un exposé, en séance officielle, du Président du Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire ainsi qu'à un dialogue avec lui dans un cadre informel?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que la Commission souhaite fixer à 16 heures demain, jeudi 17 octobre, l'échéance pour le dépôt des projets de résolution et projets de décision au titre de tous les points de l'ordre du jour afin de garantir la publication en temps voulu des projets de proposition qui lui seront soumis pour suite à donner?

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en anglais*) : Je vous prie de m'excuser de vous interrompre, Monsieur le Président, mais auparavant vous aviez indiqué 15 heures, et à l'instant vous venez de dire 16 heures. Quelle est l'heure exacte?

Le Président (*parle en anglais*) : Avec tout le respect que je vous dois, je crois avoir dit 16 heures les deux fois. Puis-je considérer que la Commission souhaite fixer à demain, jeudi 17 octobre, 16 heures, l'échéance pour le dépôt des projets de résolution et projets de décision au titre de tous les points de l'ordre du jour afin de garantir la publication en temps voulu des projets de proposition qui lui seront soumis pour suite à donner?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que la Commission souhaite demander aux Présidents des groupes régionaux pour le mois d'octobre de procéder à leurs nominations pour l'échange avec la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement et d'autres hauts fonctionnaires dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement, en attendant sa décision finale sur son programme de travail et son calendrier?

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en anglais*) : Tel que je le comprends, la Première Commission est censée débattre de cette question à la fin de la session. Est-ce bien le cas? Peut-être qu'un représentant du Secrétariat ou du Bureau peut me répondre.

(l'orateur poursuit en russe)

Je vous demande pardon. Je m'exprimais en anglais. Je vais parler en russe. Si je comprends bien, ces questions sont habituellement examinées à la fin de la session de la Commission. Nous avons une partie spécialement consacrée aux questions organisationnelles et administratives dans le cadre du programme de travail et celles-ci sont généralement abordées à la fin de la session. Nous ne pouvons donc pas appuyer à ce stade votre proposition concernant diverses nominations.

Le Président (*parle en anglais*) : Je m'excuse. Peut-être n'ai-je pas été assez clair. La proposition n'a pas trait à la prochaine session, elle se rapporte à l'échange de haut niveau qui doit avoir lieu durant la présente session. Nous nous sommes mis d'accord sur le fait que nous adresserions des invitations aux Présidents des groupes régionaux afin qu'ils désignent leurs représentants pour l'échange de haut niveau. Nous avons déjà eu de nombreuses discussions sur ce point et nous devons maintenant prendre une décision de telle sorte que la présidence et le Bureau puissent envoyer des invitations aux groupes régionaux pour que nous puissions tenir l'échange de haut niveau dans les jours qui viennent.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je vous remercie pour ces éclaircissements, Monsieur le Président. Nous pouvons à présent souscrire à votre proposition.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que la Commission souhaite demander aux Présidents des groupes régionaux pour le mois d'octobre de procéder à leurs nominations pour l'échange avec la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement et d'autres hauts fonctionnaires dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement, en attendant sa décision finale sur son programme de travail et son calendrier?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Enfin, j'aimerais consulter la Commission sur la déclaration qui doit être faite dans le débat général par le Président du Conseil de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes. Je crois comprendre qu'il doit quitter New York demain et je voudrais proposer que nous lui permettions de participer en tant que dernier orateur dans le débat d'aujourd'hui. Puis-je considérer que la Commission accepte la proposition?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie toutes les délégations pour leur bonne volonté qui nous permet d'avancer dans les travaux de la Commission.

Avant de poursuivre le débat général, j'informe la Commission que toutes les séances précédemment programmées sous réserve que les services soient disponibles – à savoir, celles prévues pour ce matin, l'après-midi du jeudi 24 octobre et l'après-midi du lundi 4 novembre – n'auront pas lieu en raison de la crise de liquidités que connaît l'Organisation. En outre, à l'issue de consultations entre les Bureaux de la Première et de la Quatrième Commissions, il a été décidé que le débat conjoint consacré aux risques éventuels pour la sécurité et la viabilité des activités spatiales serait déplacé de la matinée du mercredi 30 octobre à celle du jeudi 31 octobre.

Points 89 à 105 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant poursuivre la liste des orateurs pour le débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale, et à cet égard je rappelle à tous les délégations qui prendront la parole de bien vouloir limiter la durée de leur intervention à huit minutes lorsqu'elles s'expriment en leur qualité nationale.

M^{me} Pejanović Đurišić (Monténégro) (*parle en anglais*) : Étant donné que c'est la première fois que ma délégation prend la parole, je saisis cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, et avec vous les autres membres du Bureau, de votre élection, et pour vous assurer de notre plein appui.

Je tiens également à ajouter que le Monténégro souscrit sans réserve à la déclaration prononcée par l'observateur de l'Union européenne (voir A/C.1/74/PV.3). Je voudrais à présent faire quelques observations supplémentaires en ma qualité nationale.

Les risques que représentent la prolifération des armes nucléaires et leur incidence potentielle sur la paix et la sécurité internationales sont plus grands qu'ils ne l'ont été depuis bien des années. Dans ce contexte, nous devons aborder la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui aura lieu l'an prochain, avec un sentiment

d'urgence. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) constituant la pierre angulaire de l'action internationale en faveur du désarmement et de la non-prolifération, nous devons parvenir à son universalisation et œuvrer à sa mise en œuvre intégrale. Nous invitons également les États à signer et ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) afin de garantir son entrée en vigueur dans les meilleurs délais. Tout en gardant à l'esprit que l'objectif premier du Traité se rapporte à la non-prolifération et au désarmement nucléaires, nous jugeons encourageant que les avantages présentés par le TICE soient très utiles pour fournir à tous les États signataires des données en temps réel concernant les séismes, tsunamis et accidents nucléaires de grande ampleur, ainsi que pour d'autres applications civiles et scientifiques.

Il sera également crucial d'entamer immédiatement des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles.

Il n'y a que de cette manière, avec la participation des principales parties prenantes, que nous pourrions accomplir les progrès qui s'imposent et trouver une solution durable qui représente et englobe totalement nos intérêts communs.

Le Monténégro souscrit sans réserve à la maîtrise des armements, au désarmement et à la non-prolifération, qui forment un élément crucial de la paix, de la sécurité et de la stabilité internationales. Je tiens à souligner combien il importe que les activités des pays soient pleinement conformes aux obligations et aux traités internationaux dans ce domaine, afin de prévenir une nouvelle détérioration du régime international de maîtrise des armements. Nous accueillons positivement l'initiative « Créer un environnement propice au désarmement nucléaire », proposée par les États-Unis, qui vise à envisager des moyens de rendre les conditions de sécurité mondiales plus propices à de nouvelles avancées sur la voie du désarmement nucléaire. Nous insistons aussi sur l'importance du respect intégral de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité et sur la nécessité de garantir de manière irréversible que le programme nucléaire iranien reste pacifique, conformément aux obligations et aux engagements internationaux de l'Iran tendant à ce que le pays s'abstienne de chercher à mettre au point ou à acquérir des armes nucléaires.

Dans ce contexte, nous appelons également l'attention sur l'importance d'une pleine coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique

(AIEA). En outre, nous adhérons avec force à l'objectif de la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne et accueillons avec satisfaction tous les efforts déployés en ce sens. Nous encourageons la République populaire démocratique de Corée à se conformer aux résolutions applicables de l'ONU, à revenir au TNP et aux garanties de l'AIEA et à signer et ratifier le TICE.

Mon gouvernement a entrepris des activités dans le but de définir un cadre national complet dans le domaine de la sûreté et de la sécurité nucléaires. De plus, il renforce constamment ses capacités institutionnelles pour faire face aux risques et menaces à caractère chimique, biologique et radiologique. Nous avons mis en place une stratégie et un plan d'action pour la non-prolifération des armes de destruction massive. Par ailleurs, nous avons adopté un plan d'action relatif à la protection contre les menaces et les risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires pour la période 2016-2020, ainsi qu'un plan d'action en faveur de l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Ce faisant, le Monténégro a établi une base stratégique efficace pour lutter contre la prolifération des armes de destruction massive et pour réagir en cas d'accident chimique, radiologique ou nucléaire.

En tant qu'État partie à la Convention sur les armes chimiques, le Monténégro condamne l'emploi d'armes chimiques où que ce soit, à tout moment, par quiconque et en toutes circonstances. Nous sommes convaincus qu'il est crucial d'appliquer le principe de responsabilité et de mettre fin à l'impunité pour l'emploi d'armes chimiques afin de préserver l'intégrité des normes établies. Nous considérons également que les menaces liées au détournement d'agents et de toxines biologiques rendent la Convention sur les armes biologiques plus pertinente que jamais, et nous accordons une grande importance à la promotion du respect de cet instrument, tout en voyant dans les mesures de confiance un outil précieux pour contribuer à la transparence en la matière.

Compte tenu de l'impact socioéconomique, humanitaire et de sécurité que les armes classiques ont aujourd'hui, nous devrions maintenir nos efforts conjoints pour parvenir à un plus grand respect de la Convention sur certaines armes classiques et de ses protocoles, et continuer d'œuvrer à son universalisation en tant que priorité absolue.

Mon pays est déterminé à assurer la pleine mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes

légères sous tous ses aspects. Nous avons maintenant adopté une nouvelle stratégie nationale et un plan d'action pour combattre la possession illégale, le trafic et le détournement d'armes légères et de petit calibre et de munitions pour la période 2019-2025, qui fournira des orientations pour trouver des solutions nationales durables à ce problème. Le Monténégro soutient par ailleurs fermement les efforts déployés en faveur de l'application intégrale et de l'universalisation de la Convention sur les armes à sous-munitions, et nous nous sommes engagés à nettoyer les zones de notre territoire qui sont polluées par de telles armes d'ici au mois d'août 2020.

Le Monténégro demeure attaché à promouvoir, améliorer et préserver le régime et les valeurs établis par le Traité sur le commerce des armes, conscient qu'il est du rôle de cet instrument pour maintenir la paix et la sécurité et prévenir la souffrance humaine. Nous nous félicitons qu'on s'attache de plus en plus, dans le contexte du Traité, à mieux comprendre l'impact de la violence armée et nous appuyons les initiatives en faveur d'une représentation accrue des femmes dans les futures activités à mener dans ce cadre. La réglementation du commerce des armes et la lutte contre les flux d'armes illicites empêchent la violence contre les civils, en particulier les femmes et les enfants, et constituent des mesures importantes pour renforcer le respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Nous tenons à insister en particulier sur l'importance du rôle de la société civile dans ces efforts.

Nous sommes préoccupés par l'ampleur et la gravité de l'utilisation malveillante de l'informatique et des télécommunications, qui pourrait constituer une menace de taille pour la paix et la sécurité internationales. À cet égard, nous soutenons le travail du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale et du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, s'agissant en particulier de garantir un comportement responsable des États dans le cyberspace. Nous soulignons l'importance de l'applicabilité du droit international en vigueur, dans le cyberspace, de l'application des normes relatives au comportement responsable des États, du développement et de la mise en œuvre de mesures de confiance, ainsi que d'une coopération internationale accrue et d'un

renforcement des capacités soutenu. Nous sommes d'avis qu'il est crucial de poursuivre un dialogue régulier avec la participation large de toutes les parties prenantes. Nous accueillons donc avec satisfaction la discussion interactive tenue récemment durant la première réunion du Groupe de travail à composition non limitée.

Compte tenu des tensions internationales et régionales actuelles et de la dégradation de l'environnement de sécurité, je voudrais pour finir réaffirmer qu'il importe de défendre le système multilatéral fondé sur des règles, ainsi que de préserver et d'améliorer les processus généraux de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération. Ce faisant, nous devons renouveler le dialogue et rebâtir la confiance mutuelle afin de rétablir la sécurité mondiale.

M. Elisaia (Samoa) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous exprimer, Monsieur le Président, les félicitations les plus chaleureuses et le plein appui du Samoa pour votre direction de la Première Commission de l'Assemblée générale à sa soixante-quatorzième session, et adresser tous nos vœux de réussite au Bureau alors que vous menez les travaux de la Commission dans son examen des faits nouveaux survenus cette année en matière de désarmement multilatéral et de sécurité internationale.

Dans leurs déclarations au débat général (voir A/C.1/74/PV.3), le Président de l'Assemblée générale et la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement ont attiré l'attention sur la hausse des dépenses militaires et sur la nécessité de se réengager en faveur d'un cadre multilatéral opérant, message que le Samoa entend parfaitement. À l'ouverture de la présente session de l'Assemblée générale (voir A/74/PV.3), le Secrétaire général a également mis en exergue le profond espoir et la foi que les gens placent dans l'ONU, avec des attentes authentiques et réelles qui devraient pousser les États Membres à coopérer et à collaborer pour revitaliser le système multilatéral, de telle sorte que la sécurité mondiale devienne une réalité, et non plus une simple illusion.

La région du Pacifique porte encore les stigmates des expériences nucléaires que ses habitants ont vécues dans leur chair et qui ont uni nos pays et accéléré l'entrée en vigueur, en 1986, du Traité sur la zone dénucléarisée du Pacifique Sud, dont l'existence fait œuvre de dissuasion pour aider à préserver notre biodiversité et notre océan, principale ressource de la région du Pacifique en termes de moyens de subsistance, de la contamination radioactive causée par le déversement

de déchets radioactifs en mer. La visite du Secrétaire général Guterres dans le Pacifique en mai est tombée à point nommé. Il a exprimé des préoccupations quant à l'état des installations de stockage de déchets nucléaires dans la région, préoccupations que les dirigeants du Pacifique partagent depuis des années, comme il ressort des communiqués du Forum du Pacifique. En raison de l'intensité et de la fréquence des catastrophes naturelles alimentées par les changements climatiques, ces installations de stockage menacent de s'effondrer, ce qui fait peser une menace notable à long terme sur la santé de la population du Pacifique et de son environnement, en particulier l'océan. Nos dirigeants n'ont cessé d'encourager les puissances nucléaires à remédier aux effets persistants des essais nucléaires, notamment sur les droits de l'homme, l'environnement et la santé.

Par leur existence même, et quelles que soient les grandes raisons ou les justifications fondamentales qu'on y donne, les armes nucléaires constituent des menaces qui ne sont ni nécessaires ni souhaitables, en particulier pour les États insulaires non dotés de l'arme nucléaire tels que le mien. Les problèmes de sécurité mondiale ne peuvent pas être utilisés de manière sélective comme une couverture bien commode pour continuer de s'appuyer sur les armes nucléaires, au mépris de la responsabilité qui s'impose à tous d'œuvrer en faveur d'une société internationale plus pacifique. En tant que petit État insulaire du Pacifique, le Samoa ne peut pas se protéger contre la menace des armes nucléaires et des armes légères et de petit calibre, ni contre les menaces nouvelles et naissantes qui pèsent sur la paix et la sécurité. De fait, nulle nation ne le peut, quelle que soit sa taille ou sa richesse. Notre seul bouclier réside dans l'état de droit et l'existence de traités internationaux et dans la protection vitale qu'ils offrent à tous les États. Le Samoa accorde de l'importance au travail accompli par la Commission des questions de désarmement et de la sécurité internationale pour trouver des solutions à certains des problèmes sur lesquels on a du mal à avancer et à mobiliser suffisamment la communauté internationale, alors que la paix est l'otage de la menace d'une guerre nucléaire totale ou de l'effondrement d'États et de sociétés en raison de l'instabilité que peuvent créer les armes légères et de petit calibre. Nous sommes déterminés à coopérer et à nous coordonner avec d'autres zones exemptes d'armes nucléaires, États, organisations internationales et organisations non gouvernementales concernées afin de promouvoir des mesures concrètes qui puissent nous rapprocher de l'avènement d'un monde débarrassé des armes

nucléaires – mais nous ne pouvons faire que ce qui est en notre pouvoir.

L'an prochain, nous participerons à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et célébrerons le cinquantième anniversaire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), pierre angulaire du régime de non-prolifération et fondement de la concrétisation d'un monde sans armes nucléaires. L'engagement du Samoa à assurer la viabilité et le succès du TNP est souligné par notre adhésion à divers accords internationaux qui ont pour axe central l'abolition des armes nucléaires. Nous sommes partie au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et, en 2018, nous avons également ratifié le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Malheureusement, malgré les meilleures intentions et la bonne volonté de la majorité des États membres, le TICE restera dormant et sans valeur et son entrée en vigueur tributaire des quelques États qui doivent encore le ratifier pour lui donner effet.

L'adoption du Traité sur le commerce des armes en 2014 témoigne clairement de la réponse énergique de la communauté des Nations Unies à l'impact négatif du commerce illicite des armes dans toutes ses manifestations. Le Samoa se félicite également du résultat de la cinquième Conférence des États parties au Traité, en particulier l'élaboration et l'adoption d'une liste de recommandations concrètes sur l'égalité des sexes, afin notamment de comprendre l'incidence particulière de la violence armée sur les femmes et de faire progresser la mise en œuvre des critères d'autorisation relatifs à la violence sexiste. Le Samoa met actuellement au point un plan national pour l'application du Traité sur le commerce des armes afin de s'attaquer à ce problème, et il a profité du sommet régional sur les femmes et la paix et la sécurité organisé au Samoa en août, en coopération avec le Gouvernement néo-zélandais, pour faire ressortir les liens entre le Traité, le programme concernant les femmes et la paix et la sécurité et les objectifs de développement durable. Cette année, avec l'appui du Fonds de contributions volontaires et en partenariat avec le Centre pour la réduction de la violence armée, le Samoa a commencé à rationaliser sa collecte de données et sa méthode pour l'établissement de rapports sur les armes afin de renforcer les capacités des responsables samoans dans ce domaine et de hausser la coordination interinstitutions dans le but de contribuer à l'application effective du Traité au niveau national. Enfin, en octobre 2018, le Samoa a procédé à

sa troisième amnistie sur les armes en trois ans, qui a permis aux habitants de remettre des armes à feu sans craindre des poursuites afin de réduire la détention illégale d'armes illicites et de prévenir les accidents.

Le Samoa est intimement convaincu que la seule garantie dont l'humanité dispose contre la menace et l'emploi d'armes nucléaires passe par le fait que personne n'en possède et par leur élimination totale. La foi dans l'état de droit, conjuguée à des mesures réalistes visant à réguler le flux des armes, peut aboutir à un monde plus stable et pacifique, fournissant ainsi le socle nécessaire pour atteindre les objectifs de développement durable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je tiens à rendre hommage à ma sœur M^{me} Maleeha Lodhi, l'Ambassadrice du Pakistan. Ce sera sa dernière déclaration à la Commission, car elle quittera très bientôt New York. Je la remercie pour tout ce qu'elle a apportée à l'Organisation. Nous avons tous beaucoup appris d'elle.

M^{me} Lodhi (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, pour vos paroles chaleureuse et votre amitié, et pour votre direction de la Commission. Nous sommes toujours heureux de vous voir à la présidence.

Les conditions de sécurité à l'échelle internationale sont devenues encore plus chargées de risques et précaires depuis que la Commission s'est réunie pour la dernière fois. Nous sommes en pleine phase de grande transition et d'incertitude, où la stabilité stratégique, au niveau tant mondial que régional, est profondément mise à mal. Sur le plan mondial, la remise en cause du multilatéralisme et d'un ordre international fondé sur des règles se traduit par le renoncement à des traités en vigueur et le rejet d'accords précédemment conclus, le tout sur fond de tensions renouvelées entre l'Est et l'Ouest et alors que la concurrence se fait plus intense en Asie et dans le reste du monde. Les progrès en matière de désarmement sont au point mort, sinon en repli. La quantité et la qualité des armements continuent d'augmenter, et des armes toujours plus létales et sophistiquées sont mises au point. La désillusion va croissant et se généralise face à l'inactivité des mécanismes des Nations Unies pour le désarmement, du fait avant tout de l'absence d'avancées en ce qui concerne le désarmement nucléaire. L'approche consistant à prendre uniquement des mesures de non-prolifération supplémentaires qui ne coûtent rien ne fonctionne plus. Les mesures potentielles de maîtrise des armements, de non-prolifération ou de désarmement qui respectent effectivement le principe cardinal de la

sécurité égale et non diminuée pour tous restent mortelles. Il y a aussi un manque de direction et d'engagement pour ce qui est de rechercher un désarmement nucléaire sur une base équitable, dans le contexte d'un système de sécurité collective redynamisé.

Ces tendances mondiales sont également prononcées dans la région où mon pays se situe, l'Asie du Sud, où un État cherche sans vergogne à établir sa domination et son hégémonie, alimentant l'insécurité chez ses voisins. Il s'emploie à accroître massivement ses forces militaires nucléaires et classiques et à acquérir des capacités déstabilisatrices – nucléarisation de l'océan Indien, déploiement de missiles antibalistiques, essais d'armes antisatellites et augmentation constante de la portée, de la sophistication et de la diversité des vecteurs et des plateformes de tout genre.

Pire, ce pays recourt aussi à un discours public irresponsable pour agiter le spectre de la guerre. Il refuse de s'engager dans un dialogue bilatéral et rejette les propositions visant à renforcer la confiance et à faire preuve de retenue en ce qui concerne les armes nucléaires et les missiles. La proposition de mon pays tendant à mettre en place un régime de retenue stratégique en Asie du Sud est toujours sur la table mais est repoussée depuis longtemps par notre voisin, dont les prétentions hégémoniques, couplées à des antécédents d'agression contre ses voisins, font peser un danger manifeste et très présent sur la stabilité régionale et la sécurité du Pakistan, sachant que le gros de ces capacités offensives est déployé contre mon pays. Le monde a pu voir une démonstration de cette posture militaire belliqueuse plus tôt cette année, quand, au lendemain de l'incident de Pulwama au Jammu-et-Cachemire occupé, ce pays s'en est pris au Pakistan pour des motifs totalement fallacieux. La récente décision unilatérale de l'Inde de consolider encore son occupation illégale du territoire internationalement reconnu mais contesté du Jammu-et-Cachemire, en violation flagrante de multiples résolutions du Conseil de sécurité, a provoqué une instabilité accrue en Asie du Sud, au prix d'un risque grave pour la paix et la stabilité régionales et mondiales. La fourniture de matériel militaire avancé et de technologies sensibles depuis l'étranger contribue directement à l'accumulation incessante d'armes par ce pays et à la conduite de ses politiques agressives. Beaucoup de nations fournisseuses ont sacrifié des principes de longue date pour déroger aux normes de non-prolifération, en invoquant des intérêts stratégiques et économiques, sans grand égard pour la paix et la sécurité régionales ou internationales.

Mon pays, le Pakistan, aspire à la paix et à la stabilité stratégique pour se concentrer sur le bien-être de sa population et sur le développement socioéconomique national. Notre attitude continue de se définir par la retenue, la responsabilité et la volonté d'éviter une course aux armements. Toutefois, nous ne pouvons pas ignorer l'évolution de la dynamique de sécurité dans notre voisinage immédiat. Le Pakistan reste ouvert à toute initiative de contrôle des armements, de non-prolifération et de désarmement qui soit équitable et se traduise par une sécurité égale et non diminuée pour tous les États. Nous cherchons le règlement des différends par le dialogue et la diplomatie. La paix et la stabilité en Asie du Sud ne peuvent être obtenues sans trouver une solution au problème central du Jammu-et-Cachemire, s'accorder sur des mesures réciproques de retenue en ce qui concerne les armes nucléaires et les missiles ni instaurer un équilibre entre les forces classiques.

Je saisis cette occasion pour réaffirmer l'attachement du Pakistan à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires qui soit atteint de manière universelle, vérifiable et non discriminatoire. Le Pakistan est désireux de participer au renforcement du régime international de non-prolifération en tant que partenaire constructif sur un pied d'égalité. Il se conforme aux normes internationales touchant l'accès à la technologie nucléaire civile pour répondre à ses besoins énergétiques croissants de façon sûre et en toute sécurité. Par une série de mesures dans divers domaines, nous avons fait la preuve que nous méritions de rejoindre le Groupe des fournisseurs nucléaires (GFN). Nous comptons sur un élargissement de la composition du GFN, sur la base de critères objectifs et non discriminatoires.

Enfin, qu'il me soit permis de dire que dans ma déclaration j'ai voulu faire part de notre vision générale de la situation de sécurité qui prévaut, dans le monde et dans notre propre région. Bien sûr, durant les débats thématiques à venir, nous aborderons en plus grand détail les questions précises qui figurent à l'ordre du jour de la Commission. Le texte intégral de ma déclaration, plus détaillé, sera également distribué aux membres.

M^{me} Byrne Nason (Irlande) (*parle en anglais*) : L'Irlande fait siennes les déclarations prononcées par l'observateur de l'Union européenne et par le représentant de l'Égypte au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour (voir A/C.1/74/PV.3).

Une version plus longue de la présente déclaration sera mise à disposition sur le portail PaperSmart. Pour

commencer, je tiens à dire quel plaisir cela nous fait de vous voir à la tête de cette commission importante, Monsieur le Président. Nous avons besoin d'une présidence compétente et expérimentée et nous savons que nous l'avons avec vous. Vous savez que vous bénéficiez du soutien indéfectible de ma délégation dans les travaux que nous menons ici.

En tant que membre de la Commission chargée des questions de désarmement et de la sécurité internationale, l'Irlande estime que nos travaux n'ont jamais été plus importants, voire plus difficiles. Le fait est que l'architecture développée ici au fil des décennies pour appuyer les objectifs du désarmement et renforcer la sécurité se trouve soumise à une tension très marquée. Les civils subissent des torts importants dans les zones de conflit, en particulier dans les agglomérations. Depuis que la Commission s'est réunie pour la dernière fois, nous avons vu le retrait de deux États parties de premier plan du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. La modernisation des arsenaux nucléaires risque de déclencher une nouvelle course aux armements. Les menaces à la paix et à la stabilité dans le cyberspace vont également croissant, avec une cyberactivité malveillante qui touche de plus en plus les infrastructures critiques, l'économie internationale et notre sécurité mondiale.

Pendant la semaine de haut niveau de cette année, les dirigeants mondiaux ont exprimé leur appui au maintien de la paix et de la sécurité, à la lutte contre les changements climatiques, à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à la protection des droits de l'homme. Les points dont nous traiterons à la Commission sont directement liés à la question de savoir si nous échouerons ou réussirons à atteindre ces objectifs mondiaux qui revêtent un caractère crucial. Le désarmement est un moteur de la sécurité, et le fait de ne pas parvenir à enregistrer des progrès sur les aspects dont nous sommes saisis peut être dommageable – et même catastrophique – pour nos peuples et notre planète. Le Programme de désarmement du Secrétaire général constitue un cadre précieux, en associant le désarmement à ces objectifs plus larges que nous avons tous en partage.

La Première Commission nous donne une occasion. Si la méthode multilatérale est loin d'être parfaite, nous y voyons en Irlande le seul véritable espoir pour un engagement constructif et basé sur la coopération et pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Nous savons que ne tenir compte que

d'intérêts particuliers étroits n'est pas une approche viable. Je tiens aussi à insister sur l'importance que nous attachons en Irlande à la diversité des voix – à la fois la participation pleine et égale des femmes à tous les niveaux de décision et la prise en compte des opinions variées, parfois contentieuses, de la société civile, y compris les jeunes.

Plus tôt cette année, nous avons eu la joie d'accueillir à Dublin Izumi Nakamitsu, la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement. Elle nous a parlé d'œuvrer à l'émergence d'un monde plus sûr et de définir une nouvelle vision quant à la maîtrise des armements. Son appel en faveur d'une action urgente guidera notre engagement ici à la Première Commission. L'an prochain, nous célébrerons le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Le contexte est difficile. Néanmoins, l'Irlande reste déterminée à travailler pour le Traité et pour un résultat positif. À cet égard, je souligne la complémentarité totale du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, et je me félicite qu'un projet de loi soit actuellement débattu au sein de notre parlement national afin de nous permettre de ratifier le Traité sous peu. J'encourage vivement tous les États Membres à le signer et à le ratifier, et nous espérons vivement son entrée en vigueur dans les meilleurs délais.

Nous continuerons d'entendre beaucoup parler des conditions de sécurité difficiles sur le plan international. Pour l'Irlande, comme pour tant d'autres, y compris nos partenaires de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, il ne faut pas y voir un prétexte pour se défaire de ses obligations ou remettre à plus tard les progrès en matière de désarmement. Des avancées concrètes sur la voie du désarmement créent un environnement favorable, améliorent la sécurité et facilitent les progrès. Je tiens à rappeler à la Commission la responsabilité particulière qui incombe aux États dotés des deux plus grands arsenaux nucléaires et à les engager notamment à donner la priorité à la prorogation du nouveau Traité de réduction des armes stratégiques et à la négociation d'un instrument appelé à lui succéder.

Si les tensions internationales ne sauraient être une excuse pour suspendre le désarmement, elles sont un rappel clair de la nécessité urgente de s'attaquer à certains des risques les plus pressants. La sortie de l'état d'alerte est ici une occasion et une priorité évidentes, tout comme l'entrée en vigueur dans les plus brefs délais du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Les moratoires sur les essais, même s'ils sont bienvenus, ne peuvent tout simplement pas remplacer cet important instrument juridiquement contraignant. La vitesse du changement dont nous faisons l'expérience est un défi en soi. Le développement des nouvelles technologies, les nouvelles avancées et les nouveaux savoirs offrent des possibilités mais sont également sources de préoccupation en ce qui concerne à la fois les régimes de prolifération et la stabilité et la sécurité mondiales.

Mon pays s'inquiète des risques naissants que fait peser la mise au point de missiles hypersoniques, et nous souscrivons à l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'un moratoire sur les essais. En Irlande, nous participons activement aussi aux travaux menés dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques pour ce qui consiste à remédier aux grands dilemmes éthiques, moraux et juridiques qui accompagnent le développement de systèmes d'armes létales autonomes. J'estime que de telles armes devraient toujours rester sous le véritable contrôle de l'homme et que seule la responsabilité humaine peut garantir une pleine conformité avec le droit international humanitaire.

La promotion d'un cyberspace sûr requiert une réponse mondiale sur la base d'un engagement multilatéral et multipartite. L'Irlande se félicite vivement du lancement réussi, le mois dernier, des travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale et compte sur une mobilisation multipartite à la réunion intersessions.

M. Horne (Australie), Vice-Président, assume la présidence.

L'Irlande rappelle également l'importance centrale de la Convention sur les armes chimiques et soutient les travaux entrepris par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques en vue d'attribuer les responsabilités pour l'emploi d'armes chimiques. Toute infraction à l'interdiction des armes chimiques constitue un grave défi pour tous. L'impunité ne saurait être acceptée, et pour cette raison nous voyons dans l'attribution un facteur clef pour permettre l'application du principe de responsabilité et la poursuite de l'important travail du secrétariat technique.

En cette année où nous célébrons le soixante-dixième anniversaire des Conventions de Genève, nous sommes profondément préoccupés par l'impact de l'urbanisation des conflits sur les civils. Nous jugeons que la question des effets de l'emploi d'armes

explosives dans les zones peuplées doit être une priorité, et j'applaudis l'importante Conférence sur la protection des civils lors de conflits armés en zone urbaine qui s'est tenue au début du mois en Autriche. L'Irlande espère sincèrement travailler en consultation avec les États à l'élaboration d'une déclaration politique, dont nous espérons qu'elle pourra être adoptée l'an prochain. J'exhorte tous les États à y participer de façon constructive.

L'égalité des sexes est une grande priorité pour l'Irlande, notamment dans le domaine du désarmement, et nous sommes particulièrement fiers de coprésider le groupe d'influence des Champions internationaux de l'égalité des sexes. Je suis très satisfaite que le Traité sur le commerce des armes soit axé cette année sur le genre, et j'estime que les discussions menées dans le cadre de cette instance ont permis de réaliser de grandes avancées.

Pour terminer, je tiens à souligner une fois de plus que la Commission a une occasion sans pareille de redynamiser la paix et la sécurité mondiales. Dans un contexte marqué par des défis internationaux complexes, nous devons simplement assumer notre responsabilité et résister de toutes nos forces à tout mouvement de repli.

M. Saint Hilaire (Haïti) : Je voudrais tout d'abord féliciter le Président pour son élection à la tête de la Première Commission. Je suis encouragé par les efforts qu'il a jusqu'ici déployés pour que nos travaux soient couronnés de succès. Mes félicitations s'adressent également à tous les membres du Bureau et du Secrétariat. Qu'ils soient tous assurés de la parfaite collaboration de ma délégation.

Ma délégation souscrit à la déclaration prononcée par la délégation du Suriname, au nom des 14 pays membres de la Communauté des Caraïbes (voir A/C.1/74/PV.3). Elle se limitera à produire quelques brèves observations à titre national.

Ma délégation souhaite réitérer le ferme attachement de mon pays aux buts et principes qu'ensemble, nous, peuples des Nations Unies, avons solennellement inscrits dans la Charte de l'Organisation universelle. Plus de 75 ans après, ces buts et principes conservent toute leur pertinence. Ce n'est pas un hasard si le but de la paix et de la sécurité internationales vient en premier lieu à l'Article premier de la Charte des Nations Unies. Ce n'est pas un hasard si la Première Commission traite des questions de désarmement et de sécurité internationale. Cela devrait, d'emblée, nous

interpeler. Nous avons donc, ici, une responsabilité énorme, celle de contribuer à la formulation de recommandations pratiques et conséquentes avec les buts et principes de l'Organisation.

Cela dit, je voudrais réaffirmer le ferme engagement de la République d'Haïti en faveur d'un monde libéré des armes nucléaires et de toutes les armes de destruction massive. Il s'agit d'une nécessité impérieuse si nous voulons effectivement préserver notre monde du fléau de la guerre. La position de mon pays a toujours été très claire à l'égard des principaux enjeux touchant la paix et la sécurité internationales. La République d'Haïti souhaite la paix et la sécurité pour tous. Aujourd'hui, l'environnement sécuritaire international nous paraît malheureusement fragile et peu rassurant. D'énormes efforts et des actes d'abnégation sont plus que jamais nécessaires, notamment de la part des États Membres de l'Organisation qui détiennent ou souhaitent imprudemment disposer d'armes nucléaires ou d'autres armes de destruction massive. Nous soutenons tous les mécanismes mis en place et toutes les initiatives lancées en vue de libérer notre monde de ces instruments de la mort. À cet égard, nous encourageons vivement la recherche laborieuse et patiente du consensus entre les États, notamment sur les questions qui ont trait à la sécurité humaine. Nous attachons une importance particulière aux considérations éthiques et humanitaires, sans faire abstraction des questions objectives liées à la sécurité des États.

Nous réitérons notre soutien inconditionnel au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui constitue le véritable pilier des efforts qui doivent aboutir à l'avènement d'un monde libéré des armes nucléaires. Nous nous proposons de participer activement à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020. Il n'est pas sans intérêt de souligner qu'en matière de zone exempte d'armes nucléaires, la région de l'Amérique latine et des Caraïbes a donné et maintenu le cap. Nous avons noté avec une énorme satisfaction que d'autres régions nous avaient emboîté le pas, grâce au consensus intervenu entre les États membres.

Nous accordons une importance particulière à toutes les questions qui seront débattues dans le cadre de nos travaux, telles que la sécurité de l'espace aérien, la dissémination des armes légères et de petit calibre, les armes chimiques, les armes biologiques, le contrôle des armes, le commerce des armes, les mines antipersonnel et les autres engins explosifs. Aussi attachons-nous un

intérêt accru aux autres thèmes actuels et émergents en matière de sécurité internationale, tels les progrès de l'informatique et des télécommunications.

En conclusion, j'insiste pour dire que les questions liées au désarmement et à la sécurité internationale exigent des discussions patientes, la compréhension mutuelle, des mesures concrètes de confiance et une coopération active entre tous les États Membres de l'Organisation. La question « paix et sécurité » est intrinsèquement liée aux autres piliers d'action des Nations Unies. Nous pouvons sans nul doute faire une utilisation beaucoup plus pratique et beaucoup plus humaine des ressources énormes consacrées à la fabrication, à l'acquisition, à l'entretien et à la modernisation des armes. C'est ainsi, et pas autrement, que nous parviendrons ensemble, dans le cadre du multilatéralisme, à élever l'Organisation universelle à la dimension des idéaux exaltants de ses pères fondateurs.

M. Al Habib (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à féliciter chaleureusement l'Ambassadeur de la Bolivie pour son élection à la présidence de la Commission et à l'assurer de notre plein appui et de toute notre coopération. Je suis persuadé que, grâce à sa compétence et son expérience, les travaux de la Commission seront couronnés de succès. Je félicite également les autres membres du Bureau de leur élection.

Je me rallie à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A.C.1/74/PV.3).

Depuis la dernière fois que la Commission s'est réunie, les conditions de sécurité se sont détériorées de façon alarmante. La tendance à la réduction des armes nucléaires a clairement été inversée. Les instruments pertinents ont perdu de leur autorité. Les tendances en matière de sécurité régionale sont très inquiétantes, l'espace extra-atmosphérique est au bord de la militarisation, l'utilisation malveillante de l'informatique et des télécommunications constitue un grave défi pour notre sécurité et les instances de désarmement ont été politisées ou sont dans un état de stagnation. Un bref examen des causes profondes de ces tendances suffit à faire apparaître que des politiques irresponsables, de même qu'un manque de véritable volonté politique de la part de certains États, sont au cœur du problème. Malheureusement, une nouvelle course aux armements a inversé la tendance à la réduction du nombre d'armes nucléaires, et la course actuelle à la modernisation des stocks d'armes nucléaires existants rend la

situation encore plus inquiétante. La mise au point de tête nucléaires de faible puissance, qui accroît la probabilité de leur emploi, révèle l'ampleur, le danger et la gravité de ces tendances. La révision de la doctrine nucléaire des États-Unis prévoit la modernisation des armes nucléaires ainsi que la mise au point de nouvelles. Elle autorise la conduite d'essais nucléaires et l'emploi d'armes nucléaires, même contre des États non dotés de l'arme nucléaire qui sont parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). De telles politiques sont irresponsables, immorales et illégales, et incompatibles avec les propres obligations juridiques des États-Unis.

Une autre tendance alarmante est le recul de l'autorité des principaux instruments multilatéraux et bilatéraux pertinents. Le dernier exemple en date en est l'extinction du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire dans la foulée du retrait des États-Unis. Si ce pays continue ses politiques irresponsables, le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques subira le même sort.

Il nous faut aussi mentionner le retrait illégal des États-Unis du Plan d'action global commun, qui laisse cette grande réalisation de la diplomatie multilatérale dans un état critique. Non seulement les États-Unis continuent de violer la résolution 2231 (2015), par laquelle le Conseil de sécurité a approuvé le Plan, mais ils menacent effrontément les autres de sanction s'ils ne violent pas eux aussi la résolution, et ignorent les appels urgents que leur lance la communauté internationale pour qu'ils fassent preuve d'un maximum de retenue et reviennent au Plan. Ils exercent sur nous la plus forte pression possible et ont de surcroît déchaîné une campagne de terrorisme économique contre l'Iran, démontrant ainsi de quelle manière les politiques américaines irresponsables sapent le multilatéralisme. La communauté internationale doit empêcher cette approche unilatérale et destructrice.

L'Iran continuera de se conformer au Plan d'action global commun, ainsi qu'il l'a fait jusqu'à présent, comme en témoignent les rapports successifs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Toutefois, l'Iran ne peut plus endosser, ne devrait plus endosser et n'endossera plus à lui seul tout le fardeau qui consiste à préserver le Plan. Nous ne pouvons pas rester sans réagir face aux cas de non-respect de la part des autres participants, et nous ne le ferons pas. L'Iran doit recueillir les fruits prévus du Plan. Nos mesures récentes ont pour but d'instaurer un équilibre et sont prises en

pleine conformité avec les paragraphes 26 et 36 de l'accord, qui disposent que, en cas de réintroduction ou de réimposition des sanctions, ou de nouvelles sanctions liées au nucléaire, l'Iran aura le droit de cesser de s'acquitter de ses engagements en vertu du Plan, en totalité ou en partie. De fait, un an après le retrait des États-Unis et la réimposition de leurs sanctions, c'est le minimum que l'Iran pouvait faire. En même temps, je me dois de souligner que nos mesures sont réversibles. Les participants restants au Plan, en particulier les gouvernements des E3, doivent maintenant faire la preuve de leur bonne volonté en prenant des mesures opportunes, adéquates, sérieuses et concrètes pour préserver le Plan, qui est dans un état critique, ou accepter leur pleine responsabilité, avec les États-Unis, pour les possibles conséquences de leur inaction.

Malheureusement, le manque de volonté politique de la part des États dotés d'armes nucléaires en ce qui concerne le lancement de véritables négociations sur le désarmement nucléaire fait gravement obstacle à l'application pleine et effective du TNP. Pour s'opposer à cette tendance, la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020 devra prendre des décisions concrètes sur le désarmement nucléaire. L'Iran continuera d'appeler à l'application intégrale, efficace et équilibrée de toutes les dispositions du Traité ainsi que des décisions de ses conférences d'examen. Dans ce contexte, outre le désarmement nucléaire, nous nous concentrerons sérieusement sur l'application de la résolution de 1995 concernant le Moyen-Orient.

Les armes nucléaires sont dangereuses entre les mains d'Israël, compte tenu de sa longue et sombre histoire faite d'occupation, d'agression et de tous les crimes internationaux possibles. En plus de menacer la paix et la sécurité régionales et internationales, les armes nucléaires et les politiques obstinées d'Israël constituent les principales entraves à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, que l'Iran a proposée en 1974. À cette fin, et en vue de prévenir une nouvelle détérioration des conditions de sécurité instables qui règnent au Moyen-Orient, Israël doit être contraint de rejoindre le TNP, sans condition préalable ni délai supplémentaire, en tant que partie non dotée d'armes nucléaires, et placer toutes ses activités et installations nucléaires sous les garanties de l'AIEA dans toute leur étendue. Il doit par ailleurs être forcé à participer à la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires

et d'autres armes de destruction massive, qui doit avoir lieu en novembre.

M. Nyanid (Cameroun) : Compte tenu de ce que ma délégation prend la parole pour la première fois ici, elle voudrait féliciter le Président, et à travers lui les autres membres du Bureau, pour leur élection à la présidence de la Commission. Elle les assure de son soutien et de sa coopération dans l'accomplissement de leurs missions.

Ma délégation réaffirme que le désarmement est un instrument de prévention des conflits. Sa mise en œuvre est l'une des missions à l'origine même de la création de l'Organisation des Nations Unies. En poursuivant avec détermination cette mission, l'ONU permettra d'affirmer son rôle dans la dynamique de maintien de la paix et de la sécurité internationales ainsi que dans le développement commun prescrit par les pères fondateurs.

Le Cameroun reste résolument attaché au désarmement, qu'il perçoit comme un aspect essentiel des efforts plus larges menés pour renforcer la paix et la sécurité internationales. Pour mon pays, le désarmement doit progresser en évitant toute nouvelle course aux armements afin que la sécurité se renforce pour tous. Ma délégation souhaite que les travaux visant à créer de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires se poursuivent en mobilisant le plus grand nombre. Elle réaffirme sa volonté de voir la prolifération demeurer dans l'agenda des instances de l'ONU chargées des questions de désarmement. Par ailleurs, les progrès obtenus lors des sommets sur la sécurité nucléaire, à l'instar de la quatrième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ainsi que de l'adoption du Traité sur le commerce des armes, démontrent que nous pouvons faire avancer l'agenda du désarmement et de la non-prolifération lorsque règne un état d'esprit constructif et pragmatique. Cependant, s'il n'y a pas d'équilibre entre le désarmement nucléaire et un désarmement crédible dans tous les autres domaines, qu'il s'agisse des armes biologiques, chimiques ou classiques, de la défense antimissiles ou de l'espace, cela pourrait déboucher à nouveau sur un scénario déstabilisant de course aux armements.

Mon pays revendique son attachement à la cause de la paix, et c'est ainsi qu'il souscrit à l'objectif d'un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international efficace. Le Cameroun a ratifié les principaux instruments qui fondent le

régime international de non-prolifération et de sécurité nucléaires. Il est convaincu que la création de zones exemptes d'armes nucléaires internationalement reconnues sur la base d'arrangements librement conclus entre les États de la région concernée, à l'instar du Traité de Pelindaba visant l'interdiction des armes nucléaires en Afrique, consolide la paix et la sécurité régionales, renforce le régime de non-prolifération et concourt à la réalisation des objectifs du désarmement nucléaire.

Qu'il me soit permis de réitérer ici l'importance de mettre l'accent sur ce qui nous unit plutôt que sur ce qui nous divise. Nous devons en conséquence nous accorder sur une démarche tournée vers l'avenir et qui repose sur l'action, dans un esprit de responsabilité partagée – une démarche qui soit inclusive, fondée sur le dialogue, la confiance mutuelle et la transparence. À cet égard, il convient de travailler ensemble à définir des mesures concrètes et réalisables, c'est-à-dire tenant compte à la fois des efforts déjà accomplis, des situations objectivement différentes et des perspectives communes. Ce n'est qu'à travers cette approche, pragmatique et réaliste, que nous ferons des progrès tangibles vers la création d'un monde plus sûr pour tous.

M^{me} Aondona (Nigéria) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je tiens à féliciter le Président pour son élection à la tête de la Première Commission à la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale. Nos travaux bénéficieront en effet de son expérience considérable, de son expertise et de son engagement, et nous l'assurons donc de notre plein appui et de toute notre coopération. Je félicite également les autres membres du Bureau, et je saisis cette occasion pour saluer le prédécesseur du Président, S. E. M. Ion Jinga, pour sa direction et ses efforts louables à la soixante-treizième session. Enfin, ma délégation se félicite des observations faites par le Président de l'Assemblée générale et par la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement (voir A/C.1/74/PV.3).

Le Nigéria se rallie aux déclarations prononcées par les représentants de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et de la Zambie, au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/74/PV.3), et je souhaite ajouter les remarques suivantes.

À la soixante-treizième session de l'Assemblée générale, ma délégation s'est jointe aux autres États Membres pour mettre en exergue les immenses problèmes qui se posent à notre monde. Malheureusement, jusqu'à présent, peu de choses ont changé qui puissent nous donner confiance et amoindrir les défis énormes qui

pèsent sur la paix et la sécurité mondiales. Cet état de fait a pour conséquence qu'il est encore plus urgent que nous redoublions d'efforts et œuvrions avec diligence en faveur de la paix et de la sécurité mondiales. À cet égard, pour imprimer l'élan qui convient et adopter les approches multilatérales idoines, il faut un effort concerté et un nouveau plan d'action.

Dans un contexte de menaces à la paix et à la sécurité internationales, nous tenons à insister sur les proportions astronomiques des budgets de défense à l'échelle mondiale, y compris les gigantesques ressources consacrées par les États dotés d'armes nucléaires à l'entretien et à la modernisation de leurs arsenaux atomiques, ainsi que l'accès sans entrave qu'ont des acteurs non étatiques non autorisés à un large éventail d'armes classiques. Aujourd'hui, nous sommes témoins tout autour de nous des dangers et des effets de l'accès non réglementé aux armes classiques, notamment les armes légères et de petit calibre. De l'Afrique au Moyen-Orient, en passant par l'Europe, les Amériques et l'Asie, le carnage est horrible et sans précédent, en particulier le terrible bain de sang infligé à des populations innocentes par des terroristes et d'autres éléments criminels. Nous voyons des villes et des communautés détruites, de lourdes pertes en vies précieuses et sur le plan matériel, ainsi que des moyens de subsistance anéantis et des vagues massives de migrations forcées. Dans la plupart des cas récents, ces agressions insensées ont largement été rendues possibles et soutenues dans les faits par des armes illicites procurées ou transférées par des entités non étatiques. Il s'agit des armes qui sont utilisées aveuglément par des terroristes et d'autres bandits pour semer la dévastation et massacrer des civils innocents, dont des femmes et des enfants.

La raison d'être du soutien écrasant à l'adoption historique, le 2 avril 2014, du Traité sur le commerce des armes tient à la nécessité de faire front commun en vue de contrer la menace que l'absence de réglementation des armes classiques représente pour la paix et la sécurité internationales. À cet égard, ma délégation a accueilli avec satisfaction le résultat de la troisième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes, tenue à Tokyo en août. Nous devons faire le nécessaire en nous serrant les coudes avec les États parties et les autres signataires du Traité.

Les armes nucléaires restent les agents ultimes de la destruction massive, et leur élimination totale devrait être l'objectif final de tous les processus de

désarmement dans le vaste spectre des objectifs visés par les Nations Unies. Ma délégation souligne à cet égard l'adoption historique du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui a été ouvert à signatures le 20 septembre 2017. La délégation nigériane est fière d'avoir participé aux processus ayant abouti à cette adoption et que le Nigéria ait été l'un des premiers États à signer le Traité. Notre engagement a été guidé par notre position de principe sur la dénucléarisation du monde. Nous sommes également conscients des conséquences humanitaires catastrophiques qui pourraient découler de l'emploi délibéré ou accidentel d'armes nucléaires. Ma délégation appelle donc tous les États, et en particulier ceux qui sont dotés d'armes nucléaires, à tenir compte des conséquences humanitaires catastrophiques de l'emploi de telles armes sur la santé humaine, l'environnement et les ressources économiques vitales, entre autres choses, et à prendre les mesures qui s'imposent pour démanteler ces armes et y renoncer.

Non seulement les essais nucléaires envoient un message alarmant dans le contexte politique mondial, mais ils ont aussi des effets dévastateurs sur notre environnement, en propageant des matières radioactives dans l'atmosphère. Nous avons tous le devoir de protéger l'environnement en respectant le moratoire sur les essais nucléaires tandis que nous travaillons assidûment à obtenir l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). À ce sujet, ma délégation s'est félicitée de la convocation de la onzième Conférence visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, organisée à New York le 25 septembre, et invite instamment les États qui n'ont pas encore signé ou ratifié le TICE, en particulier les États visés à l'annexe 2, à le faire sans délai.

État partie au Traité de Pelindaba, le Nigéria a salué la création de zones exemptes d'armes nucléaires en de nombreux endroits du monde. Le Traité sert de bouclier pour l'Afrique, notamment en empêchant le stationnement de dispositifs explosifs nucléaires sur le continent et en interdisant la mise à l'essai d'armes nucléaires. En guise de mesure pour garantir l'avènement d'un monde libéré de la peur et de la possibilité de l'emploi d'armes nucléaires, ma délégation appelle tous les États Membres à appuyer les efforts déployés pour transposer cette initiative dans d'autres parties du monde, y compris au Moyen-Orient.

Les États membres de la Conférence du désarmement se sont vu rappeler une fois de plus le

besoin de réfléchir à la question de savoir si l'impasse actuelle servait ou non les buts et objectifs pour lesquels elle a été créée. En dépit des travaux et initiatives de la Conférence par le passé, il ne fait aucun doute que son incapacité prolongée à s'accorder pour agir sur des questions concrètes a nui à sa réputation et à sa crédibilité. Nous avons espéré que les membres s'empresseraient de faire le nécessaire et de remplir l'objectif pour lequel la Conférence a été créée. Toutefois, malgré les difficultés rencontrées par les mécanismes multilatéraux de désarmement, le Nigéria reste attaché à cet objectif, car la Conférence constitue la seule architecture en place pour promouvoir les objectifs du désarmement et de la sécurité internationale.

Dans le cadre des séances de la Commission à la présente session, la délégation nigériane, au nom du Groupe des États d'Afrique, déposera trois projets de résolution, pour lesquels nous espérons le plein appui de toutes les délégations, concernant le Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique et l'interdiction de déverser des déchets radioactifs.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je rappelle aux délégations de bien vouloir limiter leurs interventions à huit minutes lorsqu'elles s'expriment à titre national.

M^{me} Plepytė (Lituanie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je félicite le Président et les autres membres du Bureau pour leur élection et les assure de notre plein appui au cours de la présente session.

La Lituanie s'associe sans réserve à la déclaration prononcée par l'observateur de l'Union européenne (voir A/C.1/74/PV.3). En ma qualité nationale, je tiens à mettre l'accent sur les aspects suivants.

Nous vivons aujourd'hui dans un environnement de sécurité complexe, où nous sommes aux prises avec de multiples problèmes, parmi lesquels le renforcement des capacités militaires, des exercices éclairs non déclarés et des opérations de renseignement actif, y compris des cyberattaques contre des cibles politiques et économiques de grande importance, ainsi que des stratégies hybrides visant à élever les niveaux de mauvais calcul et d'imprévisibilité. Parallèlement, le système international de maîtrise des armements, de non-prolifération et de désarmement est confronté à de nombreux défis.

Il est crucial de défendre l'intégrité du système international fondé sur des règles, car celui-ci est conçu pour préserver et garantir la paix, la sécurité et la stabilité internationales. Les principes de sécurité qui ont été arrêtés et sont inscrits dans la Charte des Nations Unies, l'Acte final d'Helsinki et d'autres instruments convenus à l'échelle internationale ou régionale doivent être respectés et préservés.

S'agissant des armes classiques, nous réaffirmons l'importance des arrangements de maîtrise des armements en vigueur en Europe. Nous adhérons fortement à une initiative tendant à moderniser le Document de Vienne 1994 des négociations sur les mesures de confiance et de sécurité, qui est un outil important pour renforcer la confiance, la prévisibilité et la sécurité dans la région euro-atlantique.

Nous attendons avec intérêt la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020, qui marquera le cinquantième anniversaire de l'instrument et dont nous espérons qu'elle sera productive. Il importe de défendre le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et de préserver sa crédibilité et son efficacité. En tant qu'État non doté d'armes nucléaires, la Lituanie réaffirme son appui à une approche inclusive et graduelle du désarmement nucléaire et à des mesures effectives pour établir un climat propice à des négociations plus approfondies sur la question, afin de parvenir à un monde sans armes nucléaires. Il faudrait s'appuyer en cela sur toutes les dispositions du TNP, y compris l'article VI, et faire fond sur les principes d'efficacité, de vérifiabilité et de promotion de la stabilité internationale et d'une sécurité non diminuée pour tous. La Lituanie, qui est membre du Traité de l'Atlantique Nord, insiste sur le fait que les arrangements nucléaires de l'OTAN ont toujours été pleinement compatibles avec le TNP.

La Lituanie déplore vivement que l'architecture internationale de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération soit mise à mal par des violations, une mise en œuvre sélective et des refus d'engager un dialogue authentique. Il est regrettable qu'une telle attitude de la part de la Russie ait abouti à la mort du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, affaiblissant ainsi le dispositif de sécurité en vigueur et accroissant la méfiance et l'imprévisibilité. La Lituanie est convaincue qu'une maîtrise des armements nucléaires applicable, vérifiable et basée sur des instruments conventionnels

serait de nature à contribuer à la sécurité et à la stabilité stratégique internationales. Nous déplorons également la violation par la Russie du Mémoire de Budapest sur les garanties de sécurité, en vertu duquel les États dotés d'armes nucléaires ont réaffirmé leur engagement à respecter l'indépendance, la souveraineté et les frontières existantes de l'Ukraine.

La Lituanie réaffirme son appui résolu à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques dans sa mission qui consiste à assurer la pleine application de la Convention sur les armes chimiques. Nous saluons la création de son équipe d'enquête et d'identification et attendons avec intérêt le premier rapport de celle-ci, qui marquera une avancée importante sur la voie de l'identification des auteurs de l'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne. La Lituanie est aussi un membre actif du Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques. Tous les pays doivent faire front contre toute tentative d'employer des armes chimiques ou de prêter assistance à ceux qui sont accusés d'en employer.

La sécurité du cyberspace est une préoccupation internationale grandissante. Nous soutenons l'action du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale et du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale, et insistons sur l'importance de leur complémentarité. Nous sommes tous convenus par consensus que le droit international s'applique au cyberspace, et nous devons travailler plus avant pour garantir un cyberspace ouvert, libre et sûr pour tous.

Nous réaffirmons notre fort attachement à la maîtrise des armements, au désarmement et à la non-prolifération et appelons les États Membres de l'ONU à respecter leurs obligations et leurs engagements, et notamment à honorer intégralement et en temps voulu leurs obligations financières à l'égard des traités et conventions touchant le désarmement.

M. Gimolieca (Angola) (*parle en anglais*) : D'abord et avant tout, je m'associe à celles et ceux qui ont félicité le Président et les autres membres du Bureau de leur élection. Je saisis également cette occasion pour leur souhaiter tout le succès possible dans la conduite de nos travaux et de nos délibérations au cours de la présente session, et dans la recherche d'un terrain d'entente et de solutions durables pour la plupart des

projets de résolution et projets de décision sur lesquels nous aurons à nous prononcer.

La République d'Angola fait siennes les déclarations prononcées par les représentants de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et de la Zambie, au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/74/PV.3).

Nous attachons une grande importance aux efforts multilatéraux orientés vers le désarmement nucléaire, étant donné que ces armes constituent un grand risque et une terrible menace pour l'humanité. Nous plaidons par conséquent pour leur élimination totale. Ainsi que la Commission s'en souviendra, en 1961, l'Assemblée générale a adopté la résolution 1652 (XVI), demandant aux États Membres de considérer le continent africain comme une zone dénucléarisée et de le respecter en tant que tel. En 1964, l'Organisation de l'Unité africaine a publié la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique, qui a ensuite été approuvée par l'Assemblée générale. À cette fin, le Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, connu sous le nom de Traité de Pelindaba, a été signé au Caire le 11 avril 1996 par 47 des 53 États d'Afrique. L'Angola a signé le Traité à cette date et l'a ratifié le 20 juin 2014. La plupart des régions du monde comptent maintenant des zones exemptes d'armes nucléaires. Nous engageons donc instamment le Moyen-Orient et d'autres régions à s'embarquer sur cette voie dans le même esprit dès que possible.

En ce qui concerne les armes classiques, l'Angola participe aux Conférences des États parties au Traité sur le commerce des armes et compte sur ces manifestations pour contribuer à ce que les États parties et signataires appliquent intégralement le Traité et œuvrent à son universalisation par l'intermédiaire de procédures et d'activités internes. Les autorités angolaises sont pleinement déterminées à ratifier le Traité dans un proche avenir.

Comme les membres le savent, après 30 ans de guerre fratricide, notre pays a été sévèrement touché par plusieurs types de mines antipersonnel. Grâce à la mobilisation du Gouvernement et de partenaires tels que les organisations non gouvernementales, la communauté internationale et le Comité international de la Croix-Rouge, nous avons été en mesure de conduire un processus de déminage réussi afin de faciliter la libre circulation des personnes et des marchandises, de remettre en état les chemins de fer et les réseaux routiers et de stimuler notre production agricole ainsi

que l'élevage de bétail. L'Angola a tenu une réunion à Maputo, les 27 et 28 novembre 2017, avec 19 autres pays africains, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Comité international de la Croix-Rouge, l'International Network on Explosive Weapons et d'autres organisations de la société civile pour partager des connaissances et des éléments factuels sur les préjudices particuliers causés aux civils par l'emploi d'armes explosives dans les zones peuplées et pour envisager des mesures permettant de régler le problème au niveau politique et opérationnel.

Quand la huitième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires s'est achevée en mai 2010, elle a réussi à approuver un plan d'action assorti de mesures concrètes à prendre par les États parties concernant les trois piliers thématiques du Traité – désarmement, non-prolifération et utilisation pacifique de l'énergie atomique. Toutefois, malgré les signes d'un engagement renouvelé en faveur du désarmement nucléaire, il reste beaucoup à faire. Plus de 40 ans après l'entrée en vigueur du Traité, le fait qu'il existe encore de nombreux stocks d'armes nucléaires et le risque d'une prolifération nucléaire maintiennent vivace la possibilité de l'emploi de telles armes, que ce soit intentionnellement, par accident ou en conséquence d'un mauvais calcul, avec des répercussions potentiellement catastrophiques pour l'humanité entière. Cette possibilité ne fait qu'augmenter avec l'émergence de nouveaux pays possédant des armes nucléaires et avec l'accès croissant d'acteurs non étatiques tels que des groupes terroristes à des technologies nucléaires explosives. On peut espérer que cette évolution peut être inversée le plus rapidement possible à la lumière des engagements pris ou réaffirmés à la Conférence d'examen de 2010, afin de garantir la crédibilité et la viabilité future du régime international de non-prolifération et de désarmement nucléaires.

La cérémonie d'ouverture à la signature du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, le 20 septembre 2017, a clairement illustré la détermination de nombreux États dotés d'armes nucléaires et d'autres États à travailler dur pour contribuer à l'élimination totale des armes nucléaires et à la paix et à la sécurité internationales. La République d'Angola a signé le Traité durant la semaine de haut niveau de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale.

L'Angola estime que la communauté internationale doit continuer d'accorder la priorité au processus de désarmement nucléaire, étant donné

qu'il est urgent de prendre des mesures concrètes pour refléter un engagement manifeste en faveur de l'élimination complète de ces armes sur la base des obligations souscrites par les puissances nucléaires en vertu du TNP.

M. Kulmatov (Kirghizistan) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à féliciter le Président pour son élection à ce poste important, à lui souhaiter tout le succès possible dans ses démarches et à l'assurer du plein appui de notre délégation.

Nous sommes témoins aujourd'hui de la destruction du système de maîtrise des armements nucléaires existant, tendance dangereuse pour toute l'humanité. Il est par conséquent vital que nous entamions le processus de mise en place d'un nouveau système. Il importera de continuer à renforcer la coopération entre tous les pays pour garantir la paix et la sécurité régionales et internationales, notamment la possibilité d'établir des mécanismes efficaces pour leur coopération. À cet égard, la Première Commission se retrouve face à divers problèmes très importants dont le règlement garantira la paix et la stabilité dans le monde entier.

L'engagement en faveur d'une politique de désarmement et de la prévention de la prolifération des armes de destruction massive est un des principes fondamentaux de la politique étrangère de la République kirghize. Ardente partisane de l'idée d'un monde sans armes nucléaires, la République kirghize est devenue une des initiatrices et une dépositaire du Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Nous sommes convaincus que la création de zones exemptes d'armes nucléaires sur la base d'accords librement conclus entre les États de la région représente une étape importante sur la voie du renforcement du régime de non-prolifération nucléaire et contribue à la réalisation d'un désarmement général et complet. Notre région offre un parfait exemple de l'amélioration de la sécurité régionale et mondiale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération des armes de destruction massive. Nous considérons que la consolidation du régime international de non-prolifération nucléaire et de son socle, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, constitue notre but le plus important à cet égard.

La République kirghize estime que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est un des instruments internationaux les plus fondamentaux et les plus efficaces dans le domaine du désarmement et

de la non-prolifération nucléaires. En dépit des progrès notables enregistrés quant à son acceptation, le Traité n'est cependant toujours pas entré en vigueur. Nous appelons donc tous les gouvernements à le ratifier dès que possible.

Le Kirghizistan attend avec intérêt la revitalisation de la Conférence du désarmement à Genève, qui continue de peu avancer dans ses travaux, retardant ainsi les négociations sur un certain nombre de questions essentielles comme le désarmement nucléaire, un traité interdisant la production de matière fissiles, la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et les assurances négatives de sécurité. Nous encourageons tous les États à faire preuve de la volonté politique requise pour que les mécanismes de désarmement puissent remplir leur fonction.

Ma délégation juge que les garanties internationales et la protection physique des matières et installations nucléaires sont la première ligne de défense contre le terrorisme nucléaire. Il s'ensuit que le Kirghizistan adhère sans réserve aux efforts déployés par l'Agence internationale de l'énergie atomique pour consolider le système des garanties internationales. Nous soutenons aussi l'action menée pour faire appliquer la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité en vue de remédier aux problèmes de prolifération posés par les acteurs non étatiques. J'informe la Commission que les délégations biélorussienne, kirghize et tadjike ont fait, le 3 mai, une présentation conjointe au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) sur un examen critique par les pairs de la mise en oeuvre par nos pays de la résolution 1540 (2004).

Le Kirghizistan est convaincu qu'il est important et urgent de prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et de promouvoir l'utilisation de l'espace à des fins uniquement pacifiques. Nous réaffirmons le rôle central de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement. Nous soulignons l'importance et l'intérêt toujours vérifiés du mécanisme de désarmement multilatéral, ainsi que de la contribution de la société civile, y compris les organisations non gouvernementales, les milieux universitaires et les médias, dans ce domaine. Nous ne doutons pas un instant que ce n'est qu'à travers des efforts conjoints que nous pouvons progresser pour ce qui est de surmonter les obstacles et les problèmes qui s'opposent à ce que nos États atteignent leurs objectifs de sécurité communs.

La délégation de la République kirghize appuiera les travaux menés sous la direction du Président sur les questions dont la Commission est saisie.

M. Ley De Araujo Mantilo (Timor-Leste) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, le Timor-Leste tient à féliciter le Président et les membres du Bureau de leur élection à la tête de la Commission. Nous estimons que leur direction garantira le succès des travaux de la Commission.

Le Timor-Leste fait sienne la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/74/PV.3).

Comme d'autres délégations, celle du Timor-Leste est préoccupée par la sécurité au niveau international et dans sa propre région. À cet égard, nous jugeons encourageant le dialogue qui a lieu dans la péninsule coréenne et exhortons toutes les parties à le poursuivre afin de réduire les tensions et de parvenir à un accord sur la dénucléarisation de la péninsule.

Le Timor-Leste a foi dans un monde libéré de la menace des armes nucléaires. Nous ne détenons pas d'armes nucléaires et n'aspérons pas à produire ou à posséder des armes de destruction massive. Nous avons la fierté d'être Membre à part entière de l'ONU depuis 2002. Nous sommes un pays pacifique et démocratique dont le fonctionnement repose sur un système fondé sur l'état de droit, le plein respect des droits de l'homme et l'égalité des sexes. En tant que jeune pays, nous travaillons à la consolidation de nos institutions publiques. Nous sommes partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) depuis 2003 et reconnus comme un État non doté d'armes nucléaires. Nous sommes signataires de la Convention sur les armes biologiques et partie à la Convention sur les armes chimiques. Le Timor-Leste a signé le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et est en voie de le ratifier, car nous y voyons une norme internationale importante pour la paix, notre sécurité collective et la préservation de la vie humaine. En tant que signataire de la Convention sur les armes chimiques, le Timor-Leste s'inquiète également que des pays aient toujours accès à des armes chimiques et que celles-ci soient utilisées par des acteurs à la fois étatiques et non étatiques, ce qui cause des souffrances aveugles, en particulier aux populations civiles, y compris les femmes et les enfants.

Le Timor-Leste persiste à croire que les instruments juridiques internationaux et les résolutions de l'ONU sur le désarmement et la sécurité

internationale revêtent un caractère crucial pour le développement durable. Sans paix, stabilité ni sécurité, nous ne pouvons pas mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. C'est pourquoi le Timor-Leste continue de promouvoir la consolidation de la paix et l'édification de l'État, avec les 19 autres États membres du Groupe g7+, comme garanties fondamentales de la mise en œuvre du Programme 2030, en particulier l'objectif transversal n° 16 sur le lien entre la paix, la justice et des institutions solides et le développement durable. Le g7+ est une organisation intergouvernementale composée d'États membres qui sont en situation de conflit ou d'après-conflit.

Le Timor-Leste croit fermement dans la défense de l'ordre international fondé sur des règles et dans le recours aux mécanismes internationaux, au dialogue et aux efforts diplomatiques pour le règlement pacifique des différends entre États. Nous avons utilisé un tel mécanisme – conciliation obligatoire en vertu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer – pour parachever la délimitation de nos frontières maritimes avec l'Australie. Avec une zone économique exclusive plus grande que sa surface terrestre, le Timor-Leste travaille à présent en coopération avec ses voisins pour contrôler ses mers et faire obstacle au terrorisme, à la criminalité organisée et au trafic d'armes passant par ses frontières et au sein de la région. Nous avons résolument foi dans la coopération régionale pour préserver la sécurité dans notre région et éviter une déstabilisation régionale.

Pour terminer, nous nous réjouissons à la perspective de collaborer étroitement avec les autres experts de la Commission sur notre programme commun pour remplir le mandat de la Commission.

M. Rai (Népal) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je félicite le Président et les autres membres du Bureau de leur élection et les assure du plein soutien et de l'entière coopération de ma délégation dans l'accomplissement de leurs tâches.

Je souscris à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/74/PV.3).

L'an prochain, nous célébrerons les 75 ans de la création de cette grande organisation qu'est l'ONU. L'un des buts factuels en était de préserver les générations futures du fléau de la guerre. Cet objectif reste toutefois hors d'atteinte, alors qu'il existe environ 14 000 armes nucléaires dans le monde et que les dépenses militaires

mondiales dépassent à présent les 1 800 milliards de dollars par an. Le Népal est profondément préoccupé par le fait que des ressources limitées soient gâchées aux fins de militarisation pour décimer d'autres êtres humains et non pour sauver les gens de la pauvreté, de la faim et de la maladie.

Nous nous inquiétons vivement du récent effondrement du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, de l'affaiblissement du Plan d'action global commun et de la paralysie de la Conférence du désarmement et de la Commission du désarmement. Le Népal est un défenseur indéfectible d'un désarmement général et complet pour ce qui concerne toutes les armes de destruction massive. Notre attachement inflexible au désarmement et à la sécurité internationale est basé sur les normes de paix mondiale consacrées par notre Constitution en tant que fondement de notre politique étrangère.

Les armes nucléaires font peser une menace persistante sur l'humanité tout entière et ne devraient donc avoir leur place dans la doctrine de sécurité d'aucun pays. Le Népal continue d'insister sur le fait que l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie contre leur emploi ou la menace de leur emploi. Le monde ne sera jamais un endroit plus sûr tant qu'il existera des armes nucléaires. Nous soulignons qu'il importe que les États dotés d'armes nucléaires donnent à ceux qui n'en possèdent pas des assurances de sécurité non discriminatoires et juridiquement contraignantes contre la menace ou l'emploi d'armes nucléaires en quelque circonstance que ce soit, et ce sans condition. La technologie nucléaire doit être mise au service de la prospérité des peuples, conformément à l'article IV du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, où est énoncé le droit inaliénable des États d'acquiescer et d'utiliser des moyens de technologie nucléaire à des fins pacifiques. Le Népal réaffirme l'importance de la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur les questions liées au désarmement. Nous insistons sur la nécessité d'entamer, dans le cadre de la Conférence du désarmement, des négociations sur des mesures de désarmement nucléaires efficaces et appelons à la conclusion d'un traité interdisant la production de matières fissiles dès que possible.

Le Népal soutient la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive qui soit effectivement vérifiable. À ce sujet, nous accueillons avec satisfaction

la tenue d'une conférence de haut niveau sur la question le mois prochain. Nous espérons que cette manifestation contribuera au succès de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et ne constituera pas un obstacle aboutissant à un nouvel échec en 2020.

Le Népal a lancé les procédures internes requises pour ratifier le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, accord historique pour l'élimination totale des armes nucléaires. Nous exhortons tous les pays à signer et ratifier le Traité pour assurer son entrée en vigueur dans les meilleurs délais. Le Népal se félicite de l'élan imprimé par le plan de mise en oeuvre du Programme de désarmement du Secrétaire général.

Nous nous félicitons du bon fonctionnement de la Convention sur les armes chimiques et soutenons les normes définies contre l'emploi d'armes chimiques en toutes circonstances. Nous sommes également conscients qu'il importe de renforcer plus avant la Convention sur les armes biologiques. Il est urgent de se doter d'un mécanisme de vérification universel, non discriminatoire et juridiquement contraignant pour traiter de la question de la menace des armes biologiques.

La militarisation des drones, de l'intelligence artificielle, des robots automatisés et du cyberspace fait peser de graves menaces sur l'humanité. Le Népal insiste sur l'utilisation pacifique des technologies d'avant-garde pour aider les gens à échapper à la pauvreté, à la faim et à la maladie. L'espace extra-atmosphérique doit être préservé d'une course aux armements et des armes de destruction massive et être utilisé pour l'intérêt supérieur de l'humanité. Le Népal est pour la négociation d'un traité empêchant une course aux armements dans l'espace.

M^{me} Mudallali (Liban), Vice-Présidente, assume la présidence.

Le Népal réaffirme la complémentarité des approches régionales et mondiale du désarmement. Nous estimons que les mécanismes régionaux peuvent jouer un rôle dans les mesures de confiance aux niveaux régional et sous-régional et que l'éducation au désarmement aide à modifier les comportements de base des personnes et des décideurs. Il faudrait par conséquent encourager les centres régionaux à diffuser des informations et à mettre au point des modèles éducatifs pour différents groupes d'âge afin de les sensibiliser davantage, ainsi qu'à partager entre eux les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'expérience en vue d'une

émulation dans leurs contextes géographiques respectifs. Le Népal est en faveur de la participation des femmes, des jeunes, de la société civile et du secteur privé pour ce qui est de faire œuvre de sensibilisation et d'exhorter leurs gouvernements respectifs à adopter une vision du monde qui soit propice à un désarmement accéléré.

Comme les années précédentes, à la présente session, le Népal déposera auprès de la Commission un projet de résolution sur les Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique. Nous saurions gré à toutes les délégations de leur appui continu en faveur de l'adoption du projet de résolution par consensus. Nous invitons également tous les États Membres à se porter coauteurs du projet de résolution. Le Népal reprend à son compte l'appel lancé par le Secrétaire général aux pays de la région et d'ailleurs pour qu'ils apportent des contributions volontaires au Centre afin de garantir la viabilité de ses activités et opérations et de lui permettre de s'acquitter du mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale.

Pour terminer, nous invitons toutes les parties à recourir au dialogue et à la négociation et à bâtir des relations de confiance mutuelle pour que des progrès puissent être accomplis sur la voie du désarmement et de la non-prolifération. Le Népal est convaincu que c'est uniquement le dialogue, et non le renforcement des moyens militaires les uns contre les autres, qui aide à rendre le monde plus sûr. Nous gardons l'espoir que la conscience humaine peut prévaloir de telle sorte que la paix et le développement aient l'ascendant sur la guerre et la destruction.

M. Gertze (Namibie) (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter le Président et les membres du Bureau de leur élection à la direction des travaux importants de la Commission cette année, et je les assure du plein appui et de toute la collaboration de ma délégation.

Nous estimons que les trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), à savoir, l'utilisation pacifique, la non-prolifération et le désarmement dans le domaine nucléaire, sont des outils essentiels pour renforcer la paix et la sécurité internationales. Le désarmement nucléaire doit rester une priorité de l'ordre du jour de la Première Commission. Par conséquent, nous renouvelons une fois de plus notre appel aux États dotés d'armes nucléaires afin qu'ils honorent intégralement leurs obligations et leurs engagements sans équivoque pour ce qui est d'accomplir l'élimination totale des armes nucléaires de façon transparente, irréversible et vérifiable. Il

est essentiel que tous les États non dotés de l'arme nucléaire se voient fournir par ceux qui en sont dotés des assurances universelles, inconditionnelles, non discriminatoires et juridiquement contraignantes contre la menace ou l'emploi d'armes nucléaires en toutes circonstances. L'amélioration ou la modernisation des armes nucléaires existantes, y compris la mise au point de nouveaux types, contredit l'objectif de la réalisation du désarmement nucléaire. Comme beaucoup d'autres États parties au TNP, la Namibie déplore l'échec de la dernière Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires à réunir un consensus sur un document final, en dépit des efforts de nombreuses délégations. Nous espérons sincèrement que la Conférence d'examen de 2020 produira les résultats attendus.

La Namibie reste engagée en tant qu'État partie au Traité de Pelindaba, qui offre un bouclier à l'Afrique en empêchant le stationnement de dispositifs explosifs nucléaires sur le continent et en y interdisant la mise à l'essai de ces armes destructrices. À ce sujet, nous nous associons à ceux qui appellent à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive et nous nous félicitons de la conférence qui doit se tenir ici à New York en novembre.

S'agissant du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), la Namibie est d'avis qu'il importe d'obtenir une adhésion universelle, qui permettra l'entrée en vigueur du Traité dans les meilleurs délais. Le TICE est un instrument destiné à prévenir la mise au point et la prolifération de nouvelles armes nucléaires, contribuant ainsi à l'objectif du désarmement nucléaire. Nous nous félicitons aussi du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, adopté en juillet 2017. Conscients des conséquences humanitaires de l'emploi d'armes nucléaires, nous estimons que l'application intégrale du Traité sera une garantie contre l'emploi d'armes nucléaires en assurant leur élimination totale. Nous réaffirmons combien il importe que tous les États se conforment au droit international applicable, y compris le droit international humanitaire, à tout moment.

La responsabilité principale de la sûreté nucléaire revient aux États à titre individuel, et la responsabilité de la sécurité nucléaire au sein d'un État incombe donc entièrement à cet État. Les normes, directives et règles multilatérales relatives à la sécurité nucléaire devraient être respectées dans le cadre de la surveillance assurée par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Nous considérons que les mesures et initiatives visant à renforcer la sûreté et la sécurité nucléaires ne devraient pas servir de prétexte pour nier ou restreindre le droit inaliénable des pays en développement de mettre au point, de produire et d'utiliser des dispositifs nucléaires à des fins pacifiques et d'effectuer des recherches dans ce domaine. La Namibie appelle à la levée immédiate de toute limitation ou restriction sur les exportations vers les pays en développement de matières, d'équipement et de technologie nucléaires à des fins pacifiques, conformément aux dispositions des traités multilatéraux pertinents, sachant qu'il s'agit de mesures qu'elle rejette en bloc. À cet égard, nous soulignons que la coopération et l'assistance techniques fournies par l'Agence internationale de l'énergie atomique pour répondre aux besoins de ses États membres en termes de matières, d'équipement et de technologie aux fins d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire ne devraient pas être soumises à la moindre condition qui soit incompatible avec le Statut de l'AIEA.

Nous demeurons préoccupés par la menace que représente pour l'humanité le fait qu'il existe encore des armes nucléaires et la possibilité de leur mise à l'essai, de leur emploi ou de la menace de leur emploi. Le désarmement nucléaire est toujours dans une impasse, étant donné que les États dotés d'armes nucléaires ne progressent pas sur la voie de l'élimination des armes nucléaires.

En tant que tenante du programme concernant les femmes et la paix et la sécurité, la Namibie reprend à son compte les mots de la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, qui nous a tous chargés de remédier

« aux incidences particulières des armes sur les femmes, ainsi que [de] promouvoir la participation pleine et dans des conditions d'égalité des femmes dans le domaine du désarmement. »
(A/C.1/74/PV.3 p.6)

Elle nous a par ailleurs confié pour mission de tenir compte des questions de genre dans nos travaux et de prendre l'initiative d'utiliser un style inclusif sur le plan du genre dans tous les projets de résolution de la Première Commission cette année.

La paix et la sécurité internationales sont incompatibles avec une course aux armements. Le Programme de désarmement du Secrétaire général est donc capital pour sauver l'humanité, sauver des vies et préserver notre avenir commun. Nous ne pouvons pas

privilegier l'un de ces éléments aux dépens de l'autre car, en dernière analyse, des vies humaines sont en jeu. Dans ce contexte, modernisons la technologie, non pour les armes mais pour améliorer les conditions de vie des gens, ce qui constitue l'aspiration derrière la notion de l'« atome pour la paix ».

Enfin, nous tenons à souligner que des négociations multilatérales sur le désarmement ne produiront de résultats tangibles que si nous pouvons, et quand nous pourrons, le cas échéant, mobiliser la volonté politique requise à l'appui du processus.

M^{me} Bartolini (Saint-Marin) (*parle en anglais*) :
Je félicite le Président et les membres du Bureau de leur élection et leur souhaite tout le succès possible pour la session.

Tous les jours, nous sommes témoins de conflits alarmants et destructeurs dans diverses parties du monde. D'après le Comité international de la Croix-Rouge, 50 millions de personnes sont actuellement touchées par des conflits armés. Nous vivons une époque très incertaine et pleine d'insécurité où le chaos semble aller croissant. Les déplacements de masse et les crises humanitaires ont atteint des niveaux sans précédent. Dans différentes régions, la violence et l'extrémisme sont à la hausse, les civils continuent de payer le plus lourd tribut aux conflits et nos plans pour les processus de paix et la reconstruction sont en danger. Dans ce contexte international, il est crucial de veiller à ce que la communauté internationale envoie un message fort. Malheureusement, les messages que nous envoyons pour l'heure ne sont pas très prometteurs. Sachant qu'il existe encore quelque 14 000 armes nucléaires, la menace qu'elles représentent demeure bien réelle. Tout emploi d'armes nucléaires aurait des incidences désastreuses sur notre survie et celle de l'environnement, et sur le bien-être des générations actuelles et futures. Toute explosion aurait des catastrophes humanitaires catastrophiques et à long terme.

Avec l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, nous avons clairement signifié au monde que tout emploi ou toute menace d'emploi de telles armes constituerait une violation du droit international humanitaire ainsi que du droit de l'environnement et du droit des droits de l'homme. Nous sommes satisfaits que le Traité ait déjà fait l'objet de 79 signatures et de 32 ratifications. Nous invitons les autres pays à signer et ratifier cet instrument important.

Nous attendons avec intérêt la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) demeure la pierre angulaire du désarmement nucléaire. Nous espérons qu'en travaillant de bonne foi nous serons en mesure de renforcer son rôle et de parvenir à un résultat fructueux l'an prochain. Malheureusement, nous savons que d'immenses sommes d'argent sont investies dans la modernisation des arsenaux nucléaires. Il est clair qu'une course aux armements qualitative est en cours. De telles activités vont directement à l'encontre des obligations en vigueur au titre du TNP et ne sont pas conformes à notre objectif final qui consiste à libérer le monde des armes nucléaires. Nous sommes également préoccupés par l'effondrement du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et par l'avenir du Plan d'action global commun. Saint-Marin se joint aux autres pays pour rechercher une paix permanente dans la péninsule coréenne et juge qu'une paix durable ne peut être obtenue que par un processus diplomatique.

La République de Saint-Marin réaffirme avec force son rejet de toutes les armes de destruction massive. Nous nous inquiétons vivement de l'emploi d'armes chimiques et des violations des lois à cet égard. Nous condamnons fermement tout emploi d'armes chimiques par quelque partie que ce soit et estimons que nous devrions toujours engager la responsabilité des auteurs de tels actes.

Il nous faut aussi réfléchir à l'emploi de drones et d'armes totalement autonomes, questions pour lesquelles des normes internationales devraient être envisagées et définies. Il y a de profonds doutes éthiques et juridiques qui doivent être levés. Saint-Marin considère qu'un véritable contrôle humain est requis pour les décisions de vie ou de mort.

L'urbanisation des conflits armés continue d'avoir un impact dévastateur sur les civils. L'emploi d'armes explosives dans les zones peuplées inflige des préjudices importants et permanents aux populations concernées. Des dizaines de milliers de femmes, d'hommes et d'enfants sont tués ou blessés chaque année en raison de l'emploi d'armes explosives dans les zones où ils vivent et travaillent. Les victimes et les survivants souffrent de handicaps à long terme, de traumatismes psychologiques et d'exclusion sociale. En outre, l'emploi de telles armes dans des zones peuplées détruit les infrastructures vitales et les services essentiels, privant les civils de l'accès aux nécessités de base. De surcroît,

beaucoup sont forcés de quitter leur foyer, tandis que les régions touchées peuvent devenir inaccessibles à l'aide humanitaire. La République de Saint-Marin appelle donc les parties à s'abstenir d'employer des armes explosives dans les zones peuplées et à se conformer au droit international humanitaire. Nous souscrivons pleinement à l'adoption d'une déclaration politique internationale à cet égard.

La République de Saint-Marin est profondément préoccupée par la propagation incontrôlée des armes légères et de petit calibre dans nos sociétés. Le commerce illicite de ces armes menace la sécurité et la stabilité. Il sape le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme. Il alimente la criminalité, la traite des êtres humains et le trafic de stupéfiants. Il concourt aux atteintes et violations telles que les actes de torture, les viols et le recrutement forcé d'enfants soldats. Il nourrit les conflits, favorise la violence future et compromet la réconciliation et le développement. En outre, les groupes vulnérables tels que les femmes et les enfants sont souvent affectés de manière disproportionnée par l'accumulation incontrôlée de ces armes et de leurs munitions. L'application du Traité sur le commerce des armes et du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects reste fondamentale pour remédier à l'impact dévastateur des armes légères sur les êtres humains.

Saint-Marin s'inquiète également de l'utilisation détournée du cyberspace. La cybercriminalité est une des menaces à la sécurité internationale qui se développe le plus rapidement. Il est donc capital d'encourager un comportement responsable des États dans le cyberspace afin que les droits de l'homme et l'état de droit soient respectés et mis en œuvre. Enfin, l'espace extra-atmosphérique ne devrait jamais devenir un théâtre de guerre. Nous devons le préserver en tant que domaine pacifique dans l'intérêt de tous. Nous travaillerons par conséquent à faire progresser les discussions et à collaborer sur une transparence accrue et des mesures de confiance.

Nous vivons dans un monde extrêmement complexe et interconnecté, dont les difficultés et les crises peuvent uniquement être traitées par un multilatéralisme efficace. Nous devons agir collectivement pour combattre les problèmes mondiaux, restaurer la confiance et engager un dialogue de fond en vue d'obtenir les résultats que le monde attend de nous. Nous devons aussi prévenir l'érosion de notre système

multilatéral fondé sur des règles. Nous avons le potentiel d'avancer sur le programme de désarmement et de bâtir un monde plus sûr et une société plus pacifique pour tous. Ne laissons pas passer cette chance.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux délégations qui ont demandé à exercer leur droit de réponse, et conformément à la décision prise aujourd'hui par la Commission, je donne à présent la parole au représentant de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes.

M. Sabor (Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes) (*parle en espagnol*) : En ma qualité de Président du Conseil de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL), je félicite chaleureusement le Président de la Première Commission. C'est un plaisir de travailler sous la direction d'un diplomate si distingué de l'Amérique latine et des Caraïbes. Il peut compter sur le plein appui de l'OPANAL. Je lui transmets, ainsi qu'aux membres du Bureau et au secrétariat, les salutations du Secrétaire général de l'OPANAL, l'Ambassadeur Luiz Filipe de Macedo Soares.

Maintenant que nous sommes à la fin du débat général, et que nous avons entendu les déclarations des représentants des États Membres, c'est le tour des représentants des organisations intergouvernementales, qui sont très peu nombreuses à la Première Commission. Le fait est que rares sont les organisations intergouvernementales qui traitent des questions dont la Commission est saisie. L'OPANAL est peut-être la seule qui soit entièrement dédiée aux questions de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

Comme elle le fait tous les trois ans, l'Assemblée générale est censée adopter à la présente session un projet de résolution au titre du point 92 de l'ordre du jour, sur le Traité de Tlatelolco. Le projet de résolution est d'abord élaboré au siège de l'OPANAL, puis le Mexique, en tant qu'État dépositaire, a la responsabilité de tenir des consultations qui, comme les fois précédentes, devraient aboutir à l'adoption du projet de résolution sans qu'il soit mis aux voix.

Le 26 septembre, les États membres de l'OPANAL ont publié une déclaration à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, ainsi qu'ils l'ont fait chaque année depuis que l'Assemblée générale a créé cette journée en 2013.

La déclaration est exhaustive et couvre les principaux aspects du problème des armes nucléaires. Un autre exemple de notre action cette année a consisté dans le document de position soumis à la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020. Le Traité de Tlatelolco est un précurseur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), ce qui explique pourquoi les membres de l'OPANAL sont attachés à préserver et renforcer le TNP grâce au succès de la Conférence d'examen de 2020. Tous les documents publiés par l'OPANAL sont rédigés en des termes négociés qui reflètent le consensus de la région.

L'an dernier, par l'intermédiaire de notre coordonnateur à New York, l'OPANAL a déposé un projet de résolution portant convocation de la quatrième Conférence des États parties aux traités créant des zones exemptes d'armes nucléaires et des signataires de ces traités, autre manifestation importante qui aura lieu l'an prochain. L'OPANAL est pleinement engagée en faveur de la réussite de cette conférence, qui est coordonnée par la Mongolie. À cet égard, l'OPANAL a formulé un certain nombre de suggestions pour améliorer la communication et la coopération entre les zones exemptes d'armes nucléaires, qui consistent, premièrement, à assurer une coopération accrue avec le Bureau des affaires de désarmement; deuxièmement, à faire paraître une nouvelle étude complète sur le sujet des zones exemptes d'armes nucléaires; troisièmement, à adopter une résolution annuelle conjointe de l'Assemblée générale sur toutes les zones exemptes d'armes nucléaires; quatrièmement, à établir des points focaux ou un groupe consultatif afin d'échanger régulièrement des informations.

Enfin, parmi nos nombreuses autres activités, je souhaite mettre l'accent sur nos efforts concrets et efficaces en ce qui concerne l'éducation aux questions de désarmement et de non-prolifération. Ces deux dernières années, l'OPANAL a organisé quatre cours de formation sur le désarmement et la non-prolifération des armes nucléaires, qui ont eu lieu en Uruguay, en Bolivie, au Guatemala et au Nicaragua. Cela peut paraître limité comme réalisation, mais il était très important pour quelque 150 fonctionnaires de ces pays de recevoir des informations et une formation détaillées sur le sujet. À cela, nous pouvons ajouter notre programme de bourses, qui fait également partie de notre programme éducatif.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Plusieurs délégations ont demandé à s'exprimer au titre du droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Akbaruddin (Inde) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour exercer notre droit de réponse en réaction à la déclaration prononcée plus tôt dans l'après-midi par la représentante du Pakistan. Elle a tenté de présenter des mensonges fabriqués de toutes pièces et de ressusciter certaines idées et propositions anciennes et discréditées. Notre position sur ces questions est bien connue; nous n'avons pas besoin de la répéter. Les préoccupations de l'Inde en matière de sécurité ne se limitent pas à une seule région, et nous avons donc toujours abordé ces aspects dans un contexte mondial. La représentante du Pakistan a également fait au sujet de l'Inde diverses allégations qui ne reposent sur rien et a fortiori sur aucune preuve, y compris s'agissant du territoire de l'Union du Jammu-et-Cachemire, et qui ne méritent même pas une réponse, car elles ont trait à des affaires internes à l'Inde.

État responsable, l'Inde respecte strictement ses obligations découlant des traités internationaux et n'a cure des leçons d'un pays qui n'a pas la moindre crédibilité. La Première Commission a un vaste ordre du jour se rapportant à des questions mondiales relatives au désarmement et à la sécurité internationale. Nous espérons que le Pakistan s'abstiendra à l'avenir de détourner cette instance de ses objectifs et de nous faire perdre notre temps en essayant d'y aborder des considérations qui ne la concernent nullement. Étant donné que j'ai déjà dit ce que j'avais à dire, je ne reprendrai pas la parole pour consacrer encore du temps à cette question, par respect pour la Commission et ses travaux.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour répondre aux observations faites plus tôt par le représentant de l'Iran. Compte tenu de la longue histoire de l'Iran quant à la commission et au financement d'actes de terrorisme et de prises d'otages, et de ses activités nucléaires clandestines, le pays n'est aucunement en position de faire la leçon à quiconque sur la paix, le désarmement, le multilatéralisme ou quoi que ce soit d'autre, d'ailleurs.

Concernant les commentaires du représentant sur le Plan d'action global commun, le mécanisme

a été approuvé dans l'espoir qu'il entraînerait une amélioration du comportement de l'Iran dans d'autres domaines, en dehors de la question du nucléaire. Cependant, il ne s'est clairement rien produit de tel. Au lieu de cela, le comportement de l'Iran est devenu plus agressif, menaçant les États-Unis et leurs intérêts sous couvert de l'accord. L'attitude de l'Iran consistant à déstabiliser sa région, la poursuite du développement et de la prolifération de missiles balistiques, l'appui du pays aux activistes et aux intermédiaires et son bilan honteux en matière de droits de l'homme demeurent autant de préoccupations pressantes à quoi le Plan d'action n'a pas remédié.

Le but des États-Unis reste d'exercer une pression maximale sur l'Iran pour obtenir un nouvel accord qui permette de contrer de façon exhaustive toute la gamme des menaces que l'Iran fait peser, y compris ses activités régionales déstabilisantes, la mise au point et la prolifération de missiles balistiques par le pays, et son programme nucléaire. Pour que cet objectif puisse être atteint, l'Iran doit être prêt à fonctionner comme un pays normal, à renoncer à son attitude malfaisante et à prendre des mesures durables pour démontrer que son programme nucléaire sera toujours exclusivement pacifique. Malheureusement, bien que le Président Trump ait indiqué que nous étions ouverts à la diplomatie avec l'Iran, ce dernier continue d'opposer la violence à notre diplomatie. Sa récente attaque contre des installations pétrolières en Arabie saoudite est inacceptable et sans précédent, et souligne le problème que l'Iran continue de poser sur le plan de la paix et de la sécurité internationales.

La communauté internationale doit faire front commun pour contrer le comportement agressif, imprudent et menaçant de l'Iran. En outre, nous avons déjà dit clairement que les mesures que l'Iran continue de prendre pour étendre son programme d'enrichissement de l'uranium étaient inacceptables. L'Iran ne fera qu'aggraver son isolement politique et économique s'il prend de nouvelles mesures propres à renforcer les inquiétudes internationales au sujet de son programme nucléaire. La communauté internationale doit rester unie sur ces questions et tenir le régime iranien responsable de ses actes. Nous continuerons d'exercer une pression maximale sur le régime iranien jusqu'à ce qu'il mette fin à ses activités déstabilisatrices et négocie un accord global.

Étant donné la longue histoire de l'Iran en matière de non-conformité et ses antécédents pour acquiescer de

manière illicite des armes nucléaires, il est essentiel que l'Agence internationale de l'énergie atomique poursuive ses activités approfondies de vérification et de suivi. La récente déclaration dans laquelle le Directeur général par intérim de l'Agence suggérait que l'Iran n'était pas assez coopératif à propos de l'exhaustivité de ses déclarations au titre des garanties, et qu'il était grand temps pour l'Iran de coopérer, est profondément inquiétante.

M. Hallak (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Au sujet des fausses allégations faites hier (voir A/C.1/74/PV.7) par le représentant du régime de la famille Saoud, je tiens à lui rappeler l'adage arabe qui dit que, si vos mains sont sales, vous avez intérêt à rester discret. Je veux lui rappeler une fois de plus que son régime a enlevé le Premier Ministre d'un pays, emprisonné les trois quarts du régime saoudien et assassiné un ancien agent saoudien en Turquie. Les États-Unis épuisent les ressources de l'Arabie saoudite. Le régime saoudien finance le terrorisme en Afghanistan, en Iraq et en Syrie, en plus de fournir à des groupes terroristes armés en Syrie des produits chimiques toxiques à utiliser contre les civils et le personnel militaire. Il mène une guerre sanglante au Yémen et contribue à propager le terrorisme dans le monde entier.

Le régime de la famille Saoud, qui parraine le terrorisme takfiriste dans le monde entier, fournit à Daech et au Front el-Nosra, groupes terroristes, et à leurs affiliés, des substances chimiques toxiques dont il facilite l'acheminement en Syrie avec le concours direct de l'organisation saoudienne de Bandar bin Sultan et en collaboration avec les services de renseignement turcs. Il continue de fournir aux groupes terroristes opérant sur le territoire syrien des armes, du matériel, des munitions et des substances chimiques toxiques. Je suggère à nos collègues de se pencher à nouveau sur l'information publiée par divers médias en avril 2018 à propos de matériel destiné à produire et mélanger des substances toxiques, qui venait d'Arabie saoudite. On a trouvé cet équipement à Douma, au quartier général d'un des groupes terroristes armés, et il a été utilisé par les terroristes qui s'y trouvaient pour produire des armes chimiques. Les agissements du régime saoudien soutiennent des groupes terroristes, et en particulier ceux qui figurent sur les listes du Conseil de sécurité, ce qui constitue une violation flagrante des résolutions pertinentes bénéficiant d'une légitimité internationale.

Le régime turc est également impliqué dans tous les incidents relatifs à l'emploi de produits chimiques toxiques dans mon pays. Il facilite leur transfert, puis,

en collaboration avec divers autres régimes, donne pour instruction à des groupes armés de les utiliser, après quoi il réalise des clips vidéo fallacieux dont il se sert contre le Gouvernement de mon pays. Nous prévenons le régime turc que le peuple syrien n'oubliera jamais de tels crimes. Nous demanderons des comptes aux auteurs et nous les poursuivrons en justice. La déclaration du représentant de la Turquie est remplie des mensonges et de l'hypocrisie habituels. Le régime turc enfreint toutes ses obligations internationales, en particulier pour ce qui concerne le désarmement, la non-prolifération et la lutte contre le terrorisme. Il viole la Convention sur les armes chimiques et la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité en fournissant à Daech, au Front el-Nosra et à d'autres groupes terroristes affiliés des substances chimiques toxiques. Il permet également à d'autres groupes terroristes d'effectuer des essais chimiques sur ses territoires, notamment dans la ville de Gaziantep.

La Turquie assure également le passage de combattants terroristes étrangers vers la Syrie et leur fournit des armes, du matériel, des munitions et des renseignements stratégiques. Nous demandons une fois de plus à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et au Conseil de sécurité de rendre publics les résultats de l'enquête que nous avons demandée au sujet du gaz sarin saisi alors qu'il se trouvait en la possession de 12 terroristes sur le territoire turc. Nous avons déjà posé cette question, mais j'interroge à présent le représentant du régime turc en présence de tous les membres de la Commission ici présents. Pourquoi son régime refuse-t-il encore de donner à la communauté internationale et à l'OIAC des informations sur le gaz sarin saisi en Turquie? Qu'est-il advenu de cette substance? Pourquoi le régime turc a-t-il libéré les 12 terroristes qui avaient été pris la main dans le sac et arrêtés au motif qu'ils étaient en possession du gaz? Nous mettons le représentant du régime turc au défi de nier ces faits et d'expliquer pourquoi le régime a suspendu l'enquête et pourquoi, dans la foulée, 18 juges et procureurs ont été démis de leurs fonctions. Le régime turc a aussi renvoyé des agents de police qui avaient révélé que des armes étaient introduites illégalement en Syrie depuis la Turquie en passant par les couloirs établis par la résolution 2165 (2014) aux fins de l'assistance humanitaire transfrontière. Les rapports des comités subsidiaires compétents du Conseil de sécurité regorgent de faits exposant au grand jour l'hypocrisie des politiques turques qui parrainent des terroristes impliqués dans l'acheminement d'armes chimiques depuis la Turquie pour qu'elles soient utilisées en Syrie.

La République arabe syrienne continuera de s'opposer à tous les groupes terroristes et toutes les forces d'agression qui cherchent à empiéter sur sa souveraineté et son indépendance. Nous soulignons que la protection du peuple syrien relève de la seule responsabilité de la Syrie et de son armée. L'attitude agressive du régime turc témoigne de la volonté d'expansion de la Turquie sur les territoires syriens et ne saurait être justifiée sous aucun prétexte. L'agression de la Turquie contre mon pays menace maintenant la paix et la sécurité internationales et régionales. Elle viole également des résolutions bénéficiant d'une légitimité internationale, en particulier les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, où il est souligné qu'il importe de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie, et nous sommes déterminés à la contrer par tous les moyens légitimes possibles.

M. Jadoon (Pakistan) (*parle en anglais*) : J'ai demandé la parole pour exercer notre droit de réponse au sujet des observations qui viennent d'être faites par le représentant de l'Inde.

Le monde est témoin des récentes agissements illégitimes de l'Inde et des violations flagrantes et systématiques de ce pays dans le Jammu-et-Cachemire qu'il occupe, dans le but de consolider plus avant son occupation illégale de ce territoire. Ce comportement enfreint clairement diverses résolutions du Conseil de sécurité, en particulier s'agissant de la réalisation par les Cachemiriens de leur droit à l'autodétermination. Je tiens ici à mettre l'accent sur un fait. Le Jammu-et-Cachemire ne fait pas partie intégrante de l'Inde et ne relève pas de la politique intérieure indienne. Comme indiqué dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, il est internationalement reconnu comme un territoire contesté. Ces résolutions interdisent clairement les mesures unilatérales et prévoient un règlement final du litige à la faveur d'un plébiscite supervisé par l'ONU.

Les actions unilatérales de l'Inde contreviennent également aux promesses solennelles que celle-ci a faites à la communauté internationale, à la population du Jammu-et-Cachemire occupé et au Pakistan. Nous soulevons la question devant la Commission car elle a de graves implications pour la paix, la sécurité et la stabilité régionales et internationales, en particulier du fait que la répression menée dans le Cachemire occupé par l'Inde s'accompagne de la poursuite des combats et des tirs d'obus contre des zones peuplées de civils dans l'Azad Jammu-et-Cachemire, par-delà la ligne de contrôle. Il importe par conséquent d'exhorter l'Inde à

agir de manière responsable et à œuvrer d'une manière qui préserve la paix et la sécurité en Asie du Sud plutôt que de la mettre en péril.

Le représentant de l'Inde n'a pas abordé les nombreux faits indéniables présentés par ma délégation au sujet du renforcement massif et déstabilisateur des moyens en armements et de ses politiques militaires agressives. L'Inde a beau prétendre que ses motivations en matière de sécurité ne se limitent à aucune région, cette affirmation est contredite par le fait que le gros de ses capacités offensives est déployé contre le Pakistan. Il est déplorable que l'Inde continue de nier et d'esquiver les préoccupations légitimes concernant ses agissements illégitimes dans l'Azad Jammu-et-Cachemire.

M. Balouji (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je souhaite exercer mon droit de réponse face aux accusations et observations absurdes du représentant des États-Unis, qui sont toutes infondées. Cela dit, il n'est pas surprenant d'entendre de tels commentaires de la part du représentant des États-Unis, dont l'attitude à la Première Commission est agressive et consiste à saper les efforts de l'organe. À titre d'exemple, je voudrais revenir ce qu'a dit le représentant des États-Unis au sujet de notre coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). L'AIEA a expliqué sa position sur la coopération avec l'Iran, ce qui devrait suffire aux membres de la Commission, car ils respectent tous ce que l'Agence dit. Toutefois, les États-Unis cherchent à détruire, compromettre et affaiblir la crédibilité de l'AIEA, dans le droit fil de leur pratique consistant à remettre en cause les institutions internationales et le multilatéralisme.

Les États-Unis d'Amérique refusent délibérément d'honorer leurs obligations découlant de nombreux instruments internationaux de désarmement, tels que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques. Ils sont le seul pays de l'histoire du monde à avoir utilisé la bombe atomique, deux fois. Le fait est que l'Iran est aujourd'hui soumis au régime de vérification nucléaire le plus strict au monde et honore ses engagements nucléaires au titre du Plan d'action global commun. Quoique la Commission puisse entendre du représentant des États-Unis au sujet du Plan d'action et des activités nucléaires iraniennes, cela ne relève par conséquent que de l'autojustification et du mensonge.

Nous laisserons les diplomates de la Commission en juger, ce qu'ils ont déjà fait en exprimant leur profond

regret à propos du retrait des États-Unis du Plan d'action et en ce qui concerne les sanctions imposées à l'Iran. Ce regret est justifié. Les États-Unis ont tort, et la vaste majorité de la communauté internationale le déplore. La République islamique d'Iran est à l'avant-garde de la lutte contre le terrorisme, avec ses amis de Syrie et d'Iraq. Nous avons chassé Daech et perdu beaucoup des nôtres dans ce combat. Ce sont les États-Unis qui perturbent la sécurité et la stabilité régionales au Moyen-Orient en fournissant des quantités excessives d'armes à des pays de la région et en soutenant les groupes terroristes qui s'y trouvent.

M. Yakut (Turquie) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour répondre aux allégations sans fondement du représentant du régime syrien.

Ses accusations délirantes ne sont rien qu'un effort futile visant à déformer la réalité des atrocités commises par son régime, qui constituent des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies a confirmé à quatre reprises que le régime utilisait des armes chimiques contre son propre peuple. Le représentant a fait référence au gaz sarin. Peut-être est-ce en Syrie qu'il devrait chercher ce gaz sarin, puisque celui-ci a été utilisé par son régime contre sa propre population. L'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques affirme également que des lacunes et des incohérences demeurent dans la déclaration par le régime de ses programmes et stocks d'armes chimiques.

Le représentant du régime a peut-être beaucoup d'histoires à raconter, mais les faits sont là. Une fois encore, cette année, nous voyons que quiconque s'exprime au sujet de la réalité de la situation en Syrie est décrit par le régime comme un fournisseur de substances chimiques, un entraîneur de terroristes et ainsi de suite, juste pour détourner l'attention de ce qui se passe sur le terrain. Le régime a perdu sa crédibilité il y a bien longtemps et a un bilan bien documenté et sans cesse croissant d'emploi d'armes chimiques, en violation de ses obligations découlant des conventions et accords internationaux auxquels il est partie. Il est la cause profonde de tous les problèmes émanant du conflit syrien, et il sera tenu responsable de ses crimes.

Pour terminer, je voudrais dire un mot de l'opération Source de paix, que la Turquie a lancée la semaine dernière. Celle-ci vise à assurer notre sécurité nationale en éliminant la menace constituée par une organisation terroriste séparatiste le long de nos régions

frontalières. Elle est conforme à notre droit de légitime défense tel qu'énoncé à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies et dans les résolutions du Conseil de sécurité sur la lutte contre le terrorisme.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je m'excuse de prendre à nouveau la parole, mais je me dois de réagir aux propos du représentant de l'Iran. Il m'a accusé de mensonges. Je suppose que la prise d'otages américains en 1979 à l'Ambassade des États-Unis n'a pas vraiment eu lieu. Je suppose que les prises d'otages américains et d'autres nationalités dans le monde entier n'ont pas eu lieu non plus. Je suppose que la capture d'équipages de pétroliers dans la région du Golfe est une invention. L'Iran est un pays qui fournit un appui, des armes et des fonds à des terroristes partout dans le monde – pas seulement au Moyen-Orient, mais dans le monde entier. Nombre de nations représentées ici à la Commission ont perdu des ressortissants dans des actes de terrorisme soit perpétrés, soit financés par le régime de Téhéran. Ce dernier soutient le Hezbollah, le Hamas et les rebelles houthistes en leur fournissant des armes, des fonds et des missiles balistiques. Il n'est en aucune façon en droit d'accuser quiconque de quoi que ce soit. Il est irresponsable. Son comportement malfaisant compromet la paix et la sécurité dans le monde entier, et nous, communauté internationale, devons lui demander des comptes.

M. Balouji (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Si le représentant des États-Unis veut remuer l'histoire, il est le bienvenu, car nous pouvons lui rappeler qu'en 1953 le Gouvernement des États-Unis a parrainé un coup d'État contre le Gouvernement iranien légitime. C'est également le Gouvernement des États-Unis qui a abattu un avion civil iranien dans les années 80. Les États-Unis ont été impliqués dans l'invasion de plusieurs pays, et bien des citoyens des nations représentées ici ont perdu la vie en conséquence de bombardements effectués par les États-Unis ou de leur appui à des terroristes. De fait, certains responsables des États-Unis ont eux-mêmes reconnu que les États-Unis avaient participé à la création de divers groupes terroristes. Nous ne sommes donc pas surpris si ce pays cherche maintenant à accuser l'Iran. L'Iran a été victime du terrorisme et d'une invasion commanditée par les États-Unis. Nous rejetons les observations et allégations du représentant des États-Unis car elles sont sans fondement, et nous exhortons la délégation des États-Unis à tenir compte de la vérité historique et à s'abstenir de proférer des accusations à l'encontre d'autres nations.

M. Hallak (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Le représentant du régime turc essaie une fois encore de détourner l'attention des agissements de son régime, qui soutient directement des groupes terroristes et leur fournit des agents chimiques, tout en permettant également à des terroristes d'être formés sur son territoire à l'emploi de substances chimiques toxiques. Il coopère pleinement avec des groupes terroristes pour mettre en scène et filmer des attaques chimiques afin de les diffuser et de les utiliser ensuite pour accuser mon gouvernement.

La Commission est consciente de la coopération étroite qui a cours dans tous les domaines entre le régime turc, Daech et le Front el-Nosra. Nous savons que le pétrole volé par Daech sur les territoires de la Syrie et de l'Iraq a été commercialisé et vendu en passant par les territoires turcs, sous la supervision du régime turc. Le régime turc a aussi reçu une large part des recettes de la vente de pétrole par Daech. Ce n'est là qu'un exemple parmi d'autres de la coopération qui existe entre le régime turc et l'organisation terroriste Daech.

Comme je l'ai indiqué précédemment, la Turquie manque à toutes les obligations qui lui sont faites sur le plan du désarmement en vertu des diverses conventions auxquelles elle est partie, et en particulier celles qui ont trait aux armes de destruction massive, notamment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). La Turquie a des armes nucléaires sur ses territoires, en violation des dispositions du TNP. Le Chef du régime turc a récemment annoncé que son pays était désireux de posséder des armes nucléaires, ce qui signifie que ceux qui ont positionné ces armes sur le territoire turc doivent assurer au monde que celles-ci sont en sûreté et les garder sous leur contrôle direct, car autrement le régime turc tentera de se les approprier et devrait alors se déclarer comme État doté d'armes nucléaires.

Le régime turc a rassemblé des terroristes du monde entier sur son territoire et facilité leur passage en Syrie, avec des armes et du matériel militaire. Le représentant du régime turc n'a toujours pas répondu à ma question concernant l'endroit où se trouve le gaz sarin que son régime a déclaré avoir saisi des mains de 12 terroristes sur le territoire turc. Il a mentionné l'agression lancée par son pays contre la Syrie et invoqué un article de la Charte des Nations Unies. Cela signifie-t-il que n'importe quel État peut se référer à cet article pour justifier le lancement d'une agression contre un autre État? C'est tout simplement illogique.

Pour terminer, je tiens aussi à signaler que nos deux pays ont signé en 1998 un accord qui doit être respecté.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Étant donné qu'aucune autre délégation n'a demandé à exercer son droit de réponse, et vu le retard important que nous avons accumulé, nous allons, avec l'assentiment de la Commission, reprendre le débat général afin de tirer profit des services disponibles cet après-midi.

Je donne donc la parole à la représentante de la Slovénie.

M^{me} Bavdaž Kuret (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à féliciter le Président et les membres du Bureau de leur élection et à leur souhaiter plein succès.

La Slovénie fait sienne la déclaration prononcée par l'observateur de l'Union européenne (voir A/C.1/74/PV.3), mais je souhaite toutefois ajouter quelques observations à titre national.

Durant l'année à venir, nous nous efforcerons avant tout de faire en sorte que la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020 soit couronnée de succès. Pour la Slovénie, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires demeure la pierre angulaire du désarmement et de la non-prolifération nucléaires et de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Nous sommes convaincus que les trois piliers du Traité ne peuvent pas se renforcer les uns les autres si ses dispositions ne sont pas intégralement appliquées. Cela passe par des progrès concrets sur la voie de la pleine mise en œuvre de l'article VI, avec pour objectif ultime l'élimination totale des armes nucléaires. Nous estimons que ce noble but peut être atteint à la faveur d'une approche graduelle axée sur des mesures concrètes et des résultats tangibles. Il ne fait aucun doute qu'une des initiatives les plus cruciales pour un monde débarrassé des armes nucléaires consisterait dans une interdiction complète de la mise à l'essai d'armes nucléaires, qui éliminerait la prolifération tant verticale qu'horizontale. J'exhorte par conséquent tous les États qui ne l'ont pas encore fait à signer et ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), en particulier ceux dont la ratification est nécessaire pour que le Traité entre en vigueur.

Nous sommes convaincus qu'un ordre international fondé sur des règles, avec le multilatéralisme comme principe central, est au cœur de nos intérêts communs. Mon pays est résolument attaché à la préservation et à

la promotion, à l'échelle internationale, d'une maîtrise des armements, d'un désarmement et d'une non-prolifération efficaces et basés sur des traités, comme fondements essentiels de la paix et de la sécurité mondiales. À cet égard, nous sommes profondément déçus que la Fédération de Russie n'ait pas tenu compte des préoccupations exprimées à plusieurs reprises quant à son non-respect du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, ce qui a entraîné la fin du Traité. Nous croyons fermement que les deux États qui détiennent les plus grands arsenaux nucléaires du monde ont une responsabilité particulière en ce qui concerne la maîtrise des armements et le désarmement nucléaire. C'est pourquoi mon pays attache la plus haute importance à l'extension du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques et encourage les États-Unis et la Fédération de Russie à réduire encore leurs arsenaux.

Le Plan d'action global commun est une autre partie vitale de l'architecture mondiale de non-prolifération nucléaire qui se heurte à des difficultés considérables. Nous déplorons vivement à la fois le retrait des États-Unis du Plan et les récentes mesures prises par l'Iran, qui sont incompatibles avec l'accord. Je tiens à assurer la Commission de l'attachement de mon pays tant au Plan d'action qu'à l'Agence internationale de l'énergie atomique, pour son professionnalisme et son impartialité dans le travail qu'elle continue d'accomplir en matière de vérification et de suivi de la mise en œuvre de l'accord nucléaire en Iran.

Sur la question du respect des accords touchant la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération, nous condamnons la prolifération de l'emploi d'armes chimiques, qui est totalement inacceptable. La communauté internationale a la responsabilité de ne pas permettre la moindre impunité et d'identifier les auteurs de tels actes pour les amener à en répondre. La Slovénie s'engage à appuyer pleinement l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques

dans ses efforts visant à faire respecter la norme mondiale contre les armes chimiques.

La Slovénie souscrit sans réserve à la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel et à la vision d'un monde débarrassé de ces dispositifs explosifs. C'est pourquoi, en 1998, le Gouvernement slovène a mis en place l'ITF Enhancing Human Security, anciennement appelé Fonds international d'affectation spéciale pour le déminage et l'assistance aux victimes de mines, qui vise à lutter contre le fléau des mines antipersonnel dans des régions du monde entier. Nous sommes convaincus que les terribles conséquences humanitaires de ces armes aveugles peuvent être atténuées par une adhésion universelle à la Convention d'Ottawa et sa mise en œuvre intégrale. Nous attendons avec intérêt la prochaine Conférence d'examen à Oslo et espérons que nous pourrions prendre de nouvelles mesures pour parvenir à un monde sans mines.

Avant de conclure, je tiens à souligner que nous devrions être conscients de l'importance de la problématique femmes-hommes dans la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération. À cet égard, nous nous félicitons de faits récents positifs comme l'examen à la Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes de l'impact des conflits armés sur les femmes.

Enfin, je tiens à assurer la Commission de la ferme détermination de ma délégation à participer activement à ses débats et de notre appui sincère à ses travaux.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : La prochaine séance de la Première Commission se tiendra demain à 15 heures dans cette salle de conférence, où nous poursuivrons le débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale. Je rappelle aux délégations que la date limite pour le dépôt des projets de résolution et de décision au titre de tous les points de l'ordre du jour a été fixée à demain, jeudi 17 octobre, à 16 heures.

La séance est levée à 17 h 55.